

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 7 (1961)

Heft: 7-8

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

CANTON D'ARGOVIE

UNE CENTENAIRE

Mme Louis Osterwalder von Arx, habitant Aarau, grand-mère du chef d'orchestre suisse Hazy Osterwalder, est entrée dans sa centième année. La centenaire, qui compte 17 petits-enfants et 33 arrière-petits-enfants, jouit d'une bonne santé.

ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FEMININ

L'Association suisse pour le suffrage féminin a tenu ses assises en fin de semaine à Aarau, sous la présidence de Mme Lotti Ruckstuhl, de Wil (Saint-Gall). Le rapport annuel commente les deux votations tendant à introduire partiellement le suffrage féminin à Glaris et à Lucerne. Il mentionne les progrès du droit de vote passif dans le canton de Soleure, l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes dans la paroisse évangélique réformée de Taegerwilen (Turgovie) et dans les paroisses catholiques de Coire, Miécourt et Porrentruy. Le rapport constate avec satisfaction l'élection dans le canton de Neuchâtel de la première parlementaire suisse, Mme Raymonde Schweizer, députée au Grand Conseil neuchâtelois. Jusqu'ici, 79 conseillères communales ont été nommées dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève. Enfin, le rapport traite de l'activité dans la plupart des sections.

L'assemblée a entendu ensuite un exposé du professeur Karl Schib, de Schaffhouse, sur les expériences faites dans l'enseignement du civisme dans les écoles secondaires. On entendit ensuite Mme Lucette Favre-Rognon, et Mme Groux-Meylan, conseillère communale à Grandson. Toutes deux ont fait l'expérience que la collaboration de la femme dans un état démocratique est un véritable enrichissement pour la communauté.

Un banquet a suivi, au cours duquel de nombreux discours ont été prononcés.



Enfin, l'association suisse pour le suffrage féminin a voté la résolution suivante :

« L'association suisse pour le suffrage féminin a tenu son assemblée des délégués sous la présidence de Mme Ruckstuhl, avocate. Les féministes ont déploré le rejet des propositions sur l'introduction du suffrage féminin à Lucerne et Glaris, bien que ces propositions ne tendaient qu'à l'introduction du droit de vote partiel, très modéré. Par contre, c'est avec grand plaisir que l'assemblée a pris connaissance du fait que, dans les trois cantons romands où les femmes votent, il y a déjà quatre femmes députées de Grand Conseil et 79 conseillères communales.

Les féministes continueront la lutte jusqu'à ce que les femmes puissent exercer leurs droits politiques dans toute la Suisse. »

CANTON DE BALE

A L'INSTITUT SUISSE DES TROPIQUES

On a procédé le 2 juin, à Bâle, à l'inauguration d'un nouveau bâtiment à l'Institut suisse des Tropiques. La cérémonie s'est déroulée en présence du Conseiller fédéral, Max Petitpierre, de représentants des autorités, ainsi que des milieux de la science et de l'industrie. L'allocution de circonstance a été prononcée par M. Peter Zschokke, Président du Conseil d'Etat de Bâle-ville. Le directeur de l'Institut des Tropiques, le professeur Geigy, a remercié le Conseil fédéral, les autorités bâloises, l'Université et tous les collaborateurs qui ont contribué à l'agrandissement de l'Institut.

UNE DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Le Directeur général du Fonds monétaire international, M. Peer Jacobson, a déclaré, le 12 juin, dans un discours prononcé à Bâle : « Ces trois derniers mois, des rumeurs inquiétantes ont circulé dans les milieux d'affaires, selon lesquelles il fallait s'attendre à de nouvelles modifications dans le taux de change de devises. Ces bruits me paraissent totalement dénués de fondement. Mais ils sapent pour beaucoup la confiance, et qui invente de tels bruits et les propage ferait bien de réfléchir auparavant aux dommages qu'il peut ainsi causer.

« Je sais de façon certaine que, dans tous les centres bancaires importants, les milieux responsables sont décidés à maintenir l'actuelle parité monétaire. Donc, les bruits selon lesquels on envisagerait, sur le plan international, de nouveaux projets de réajustements monétaires, que ce soit par réévaluation, dévaluation, etc., ou de toute autre manière, sont dépourvus de tout fondement.

« J'ai constaté avec plaisir, à Bâle, la confiance renouvelée qui se manifeste en la ferme attitude de la Banque centrale et dans la collaboration efficace. Le Fonds monétaire international accorde son ferme appui à ces efforts. »

CONSEIL DE BOURGEOISIE DE BALE

Le Conseil de Bourgeoisie, élargi de la ville de Bâle, a rejeté par 22 voix contre 2, avec 12 abstentions, la proposition du Conseil de Bourgeoisie tendant à imprimer des listes de couleurs différentes pour les hommes et pour les femmes en vue des prochaines élections.

On sait que les Bâloises jouissent du droit de vote et d'éligibilité dans le domaine de la bourgeoisie.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

CEUX QUI S'EN VONT

On annonce la mort, à l'âge de 83 ans, de l'artiste-peintre Hermann Meyer. Il était connu, non seulement comme portraitiste et paysagiste, mais aussi comme pédagogue. Il enseigna le dessin pendant plus de trente ans à l'Ecole des Arts et Métiers, et fut membre de la Commission de la Société des Beaux-Arts et du Musée des Beaux-Arts.

NAVIGATION DE POUSSAGE SUR LE RHIN

Un essai de navigation de poussage a eu lieu sur le Rhin ces jours-ci. Un convoi, formé de quatre barges chargées de 5.500 tonnes de charbon polonais et d'un pousseur, a quitté Rotterdam le 23 mai, et est arrivé à Bâle le 31 mai.

Cette expérience, organisée par la communauté de navigation rhénane, a été suivie avec beaucoup d'intérêt par tous les spécialistes. Les observations recueillies, surtout sur le parcours Strasbourg-Bâle, permettront de déterminer si elle est concluante et si ce mode de déplacement, utilisé couramment sur les grands fleuves américains, rend aussi service sur le Rhin. Son avantage réside dans une économie de personnel. Des essais ont encore eu lieu sur le parcours Petit-Huningue-Birsfelden.

LES CITOYENS DE BALE-VILLE APPROUVENT L'INTERDICTION DE PARQUER DANS LA VIEILLE VILLE

L'initiative populaire lancée par le Parti socialiste et demandant l'interdiction de parage des véhicules à moteur dans les rues de la vieille ville a été acceptée en juin par les citoyens de Bâle-ville, par 12.457 voix contre 5.969. La participation aux urnes fut de 27,6 pour cent.

POINTS NEVRALGIQUES DU MONDE

Dans le cadre des expositions d'été, une nouvelle série : « Points névralgiques du monde », a été ouverte au Musée des Traditions populaires de Bâle. Cette exposition porte sur plusieurs pays d'outre-mer, qui sont actuellement au centre de l'intérêt politique. Elle présente leur démographie, leur artisanat, leurs arts et leurs religions. La première série est consacrée au Laos et au Congo.

CANTON DE BERNE

LA ROUTE DU CHASSERAL SERA-T-ELLE OUVERTE L'HIVER PROCHAIN ?

Le 6 juin, les maires des communes du plateau de Diesse et du vallon de Saint-Imier, les représentants du Syndicat de la route du Chasseral, les délégués des P.T.T., des Offices du Tourisme et des responsables des téléskis de la région, étaient réunis à l'hôtel du Chasseral afin d'être renseignés sur l'éventuelle ouverture de la route en hiver. M. O. Schmid, Préfet, dans son exposé, fit ressortir que la route serait ouverte jusqu'à l'entrée de la forêt au moyen d'une fraiseuse dont l'acquisition serait faite par un entrepreneur. De là, au moyen d'un téléski, on pourrait gagner l'hôtel. Il ne manque plus, pour la réalisation de ce projet, que la garantie des communes intéressées et l'autorisation de l'Etat pour la construction du téléski.

LE COLONEL THOMMEN A 70 ANS

Le Colonel Max Thommen, qui fut Commandant de l'ancienne Régie fédérale des chevaux, à Thoune, célèbre le 4 juin son 70^e anniversaire. Le Colonel Thommen s'est fait un nom au-delà des frontières suisses comme chef d'équipe suisse aux military et membre de la Commission internationale de dressage. Il a été président du Jury olympique à Helsinki, en 1952. Il a remporté de nombreux prix aux concours hippiques suisses et étrangers. Il a fait des concours de Thoune une manifestation hippique de premier ordre.

PREMIERS ESSAIS AVEC LA T.V. SCOLAIRE EN SUISSE ALEMANIQUE

Sur l'initiative de la Commission centrale des émissions radioscolaires, et d'entente avec les Directions cantonales de l'Instruction publique, ont eu lieu, après pourparlers avec la Direction générale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision, les premiers essais de télévision scolaire en Suisse alémanique, les 14 et 16 juin 1961. Des essais analogues eurent lieu en Suisse française il y a deux ans déjà.

Par l'intermédiaire de « Pro-Radio-Télévision », Association pour le développement de la radiotélévision en Suisse, des récepteurs T.V. seront installés dans une cinquantaine de classes des différents cantons suisses alémaniques. La première des émissions d'essai concerne le sujet biologique : « Le plancton », la deuxième traite de l'éclipse totale du soleil du 15 février 1961.

Le programme de ces émissions scolaires a été établi avec le concours d'experts pédagogiques.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

1.100 ANS DE LANGENTHAL

C'est par des grandes festivités que la ville de Langenthal a célébré, le 24 juin, la première mention qui ait été faite de l'existence de la cité en 861. Cet anniversaire, qui est marqué par diverses manifestations culturelles et par des publications, notamment par un numéro spécial du « Langenthaler Tagblatt », a été l'occasion, pour la métropole de la haute Argovie bernoise, de pavoiser. Le temps ensoleillé a contribué à créer une atmosphère de fête.

Les cérémonies officielles du 1.100^e anniversaire ont commencé le 24 juin par une séance extraordinaire du Conseil de Ville, qui a décidé de créer, à cette occasion, une œuvre durable, consistant dans la création d'une fondation pour l'encouragement de la recherche scientifique sur le village et la commune de Langenthal. Un premier crédit de 80.000 francs a été voté pour la constitution d'un fonds et de nombreux dons ont déjà été faits pour l'alimenter durant le premier jour des festivités.

L'après-midi, le Président de la commune, M. H. Ischi, a souhaité la bienvenue à un grand nombre d'invités. Il a salué notamment le Président du Grand Conseil, M. E. Scherz, de Gstaad, et la délégation du Conseil d'Etat bernois, composée de six membres, accompagnés du Chancelier, M. H. Hof. Le corps de musique, l'« Harmonie », agrémentait la manifestation, qui a interprété, pour la première fois, la marche de l'anniversaire « 1.100 ans de Langenthal », due au compositeur Willi Scherrer.

Le Président du gouvernement, M. Samuel Brawand, flanqué d'un huissier, a prononcé le discours de circonstance. Il a rendu hommage au développement et à la position de Langenthal, qui incarne l'esprit bernois et qui est resté fidèle aux traditions, tout en suivant le progrès. Le député Hans Will, Président de la commune d'Ursenbach, a apporté les vœux des 24 communes du district d'Aarwangen, qui, à l'occasion de cet anniversaire, a fait ériger une fontaine devant la nouvelle école secondaire. La cérémonie officielle s'est terminée par le chant patriotique. Au cours du banquet qui a suivi, de nombreux orateurs ont encore pris la parole, au nom des villes, des communes et d'institutions amies.

Les rues de la ville s'étaient faites accueillantes pour les visiteurs et la population, et la soirée s'est terminée peu avant minuit par un cortège aux flambeaux de l'Association étudiantine « Helvétia », à travers les rues de sa ville fondatrice.

La journée du 25 juin a débuté par des service divins à l'église évangélique réformée et à l'église catholique, tandis que les manifestations se sont terminées, le 26 juin, par la fête des enfants.

LE CENTENAIRE D'UNE ENTREPRISE

Les manifestations du centenaire de la fabrique de machines Buehler frères, à Uzwil, se sont terminées le

6 juin. L'ancien Conseiller National, René Buehler, a rappelé qu'au cours des dernières années, l'entreprise a consacré 4,5 millions de francs à ses œuvres sociales. On notait la présence à la fête de clôture de l'ancien Conseiller Fédéral Kobelt, du Conseiller aux Etats Maeder, du Colonel Commandant de corps Thomann et de M. Fritz Hummler, délégué aux occasions de travail, qui a apporté le salut de M. Wahlen, Président de la Confédération.

RETOUR AU PAYS APRES 70 ANS

Il y a soixante-dix ans, un jeune orphelin de 17 ans quittait son village de Kallnach, dans le Seeland, pour les Etats-Unis, où, à 20 ans, il épousa une Bernoise d'origine qui lui donna 13 enfants, dont 9 sont encore en vie, M. Albert Mori, qui a maintenant 87 ans, vient de regagner son village natal, où il compte s'établir pour y passer le reste de ses jours. Installé en Floride, il a fait plusieurs métiers, dont celui de scieur de pierre, pendant près d'un demi-siècle. Il est accompagné de son fils Paul, 66 ans, et de sa belle-fille. Le 23 juin, la commune de Kallnach a fêté son concitoyen et a accueilli en même temps un autre des fils de M. Mori, qui est médecin-chef d'un grand hôpital américain et qui effectue en ce moment un voyage autour du monde en compagnie de sa femme et de ses enfants.

UN MUSEE TECHNIQUE SUISSE

Une exposition sur le développement de la technique s'est ouverte le 7 juin au Musée des Arts et Métiers de Berne. M. Egloff, Président de la Société pour un Musée technique, a donné une conférence de presse, dans laquelle il a relevé que des musées de la technique ont été ouverts dans le monde entier. Malgré son développement rapide dans ce domaine, la Suisse ne possède pourtant aucun musée de ce genre. Or, la Société qu'il préside prépare actuellement la création à Winterthour d'un musée technique qui se nommera « Technorama ». Ce musée comprendra des machines à écrire, des phonographes, des appareils enregistreurs, des instruments d'optique et de mesure, des montres, des machines thermiques, des moteurs d'avion, des fusées. La Société possède déjà une importante collection d'objets destinés au futur musée.

THEATRE EN PLEIN AIR

La première en plein air de la comédie de Molière « Le malade imaginaire » a été donnée le 2 juin sur le « Ring », la plus belle place de la vieille ville de Bienn. La mise en scène était d'Edith Tolmay et Paulus Vers-teege et le rôle principal tenu par Fredy Ka'ston.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

LE CONSEIL NATIONAL RATIFIE L'ACHAT DES « MIRAGE »

Dès l'ouverture de la séance, le 8 juin, M. Paul Chaudet, Conseiller fédéral, répond longuement aux orateurs de la veille et rappelle toutes les raisons qui ont dicté le choix du gouvernement. Le chef du département militaire souligne que ce choix fut influencé, non seulement par des considérations d'ordre technique et militaire, mais également économiques et politiques. La décision était délicate. Les essais furent minutieux. Seul le « Mirage » répondit pleinement aux conditions que nous avions posées. Toutes les demandes de crédit qui seront encore présentées s'inscriront dans les limites du plafond des dépenses militaires de 1.225 millions de francs. Si la préférence est donnée à la construction sous licence, c'est en raison de la nécessité où nous sommes de créer une industrie aéronautique de base et de former les cadres et la main-d'œuvre qualifiée indispensables. Une augmentation des dépenses militaires ne pourrait résulter que d'une détérioration grave de la situation générale.

Au moment où nous allons moderniser notre aviation et notre D.C.A., nous devons envisager les moyens que pourrait mettre en œuvre un adversaire éventuel. Seuls les avions peuvent assurer la protection de la neutralité. Avec les « Mirage », nous serons mieux armés pour la lutte au sol. La modernisation de la D.C.A. allègera les tâches de l'aviation. La D.C.A. n'est donc pas une chose accessoire, et elle ne sera pas négligée. L'orateur donne à ce sujet des renseignements techniques déjà fournis à la dernière assemblée de la Société suisse des officiers, à Fribourg. Le crédit prévu pour le renforcement de la D.C.A. est de 450 millions de francs.

Le chef du département déclare ensuite accepter une motion de M. Jaeckle (Ind. Zch.), datant de juin 1958, concernant notamment les achats d'avions. Les vœux exprimés il y a trois ans sont maintenant réalisés ou en voie de l'être. M. Chaudet accepte aussi une motion de M. Glarner (Rad. Glaris), dont les buts sont conformes aux intentions du Conseil fédéral. Il dit ensuite les raisons pour lesquelles nous avons préféré le réacteur français Atar au réacteur anglais Roll-Royce, qui aurait d'ailleurs coûté 40 millions de francs de plus.

En ce qui concerne l'entraînement des pilotes, il ne rencontrera pas de difficultés particulières. Tous nos aérodromes militaires, sauf un, pourront être utilisés par le « Mirage ».

Nous avons un droit d'option qui échoit au 31 juillet 1961. Si les contrats ne sont pas signés d'ici-là, il faudra compter sur un renchérissement de 15 millions de francs.

Le Conseil fédéral poursuivra ses efforts pour normaliser les relations aéronautiques franco-suisses. La transaction passée avec une maison française est de nature à assouplir nos relations commerciales avec la République voisine.

L'orateur conclut en demandant aux députés de voter les crédits demandés, qui permettront de renforcer considérablement notre potentiel de défense nationale.

La proposition Forel de non-entrée en matière est repoussée par 143 voix contre 9.

La proposition Suter de renvoi du projet au Conseil fédéral est également rejetée par 118 voix contre 29.

L'ensemble du projet est voté par 132 voix contre 9.

A 140 A L'HEURE SUR CERTAINS TRONÇONS DU SIMPLON

Les nouveaux Trans-Europe-Express électriques circuleront 140 km. à l'heure dans le tunnel du Simplon et sur les parcours Brigue-Viego et Sierre-Granges. Ces « T.E.E. » relient depuis début juillet Paris à Milan. La voiture motrice a été conçue de telle façon que ses installations électriques de traction pourront utiliser les 4 systèmes de courants qui alimentent la ligne électrique de Paris à Milan, soit 15.000 volts et 16 2/3 périodes en Suisse, le 3.000 volts et courant continu en Italie, le 1.500 volts et courant continu de Paris à Dôle et le 25.000 volts à 50 périodes de Dôle à Vallorbe.

FEDERATION DES ECLAIREURS SUISSES

Les délégués de la Fédération suisse des Eclaireurs ont siégé dans la salle des Chevaliers du château de Thoune, où ils furent accueillis par le Conseiller national Baumgartner, Président de la ville. MM. Arthur Thalman, de Winterthour, et Hugues de Rahm, de Lausanne, ont été confirmés à l'unanimité dans leurs fonctions de Président de la Fédération et de Chef suisse. Les effectifs des Eclaireurs actifs ont atteint 42.354 membres. Trois équipes de routiers participeront, en janvier 1962, au 7^e Rover-Moot international, qui se déroulera en Australie. Le prochain Jamboree mondial aura lieu en 1963, en Grèce. Une forte délégation suisse y participera. Les délégués ont en outre arrêté le programme des championnats de 1962-1963, à l'occasion du 50^e anniversaire de la Fédération. La réunion s'acheva par une visite de l'Hyspa.

UNION SUISSE DES PHOTOGRAPHES

L'Union suisse des photographes a célébré, le 28 mai à Berne, le 75^e anniversaire de sa fondation. Cette manifestation coïncidait avec la réunion de l'assemblée générale. Le matin, le Directeur de l'Institut photographique de l'Ecole polytechnique fédérale, le professeur J. Eggert, a fait un intéressant exposé sur les nouvelles méthodes chimiques et physiques de la photographie.

La 75^e assemblée générale a été ouverte l'après-midi par le Président de l'Union suisse des photographes, M. Werner Héri, de Soleure. Après avoir salué divers invités et notamment le professeur Guttersohn, de l'Union suisse des Arts et Métiers et du Travail, le Président a passé aux affaires statutaires, qui ont été rapidement liquidées. L'assemblée a notamment voté une augmentation des

(Suite page 35).

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

(Suite de la page 23)

cotisations. Le Président Héri a donné un rapide aperçu de l'activité de l'Union depuis sa fondation. MM. H. Koenig, de Vevey, et G. de Jongh, de Lausanne, ont fait des exposés sur la participation de l'association à l'exposition nationale de 1964 à Lausanne. Finalement, l'assemblée a chargé le comité d'entreprendre des négociations en vue d'une participation à « pro photo ».

Le soir, les participants ont eu l'occasion d'assister à une conférence avec projections du Vice-Président, M. Berret, de La Chaux-de-Fonds, sur deux voyages à travers Madagascar.

LA PRESIDENTE DE L'ORGANISATION « ZONTA » EN SUISSE

La Présidente de l'organisation « Zonta », Mme Ellen Harris, de Vancouver (Canada), se trouve actuellement en Suisse.

L'organisation « Zonta », analogue au « Rotary-Club », groupe des femmes occupant des postes importants dans leur profession. Partie des Etats-Unis, elle compte maintenant des sections dans 18 pays.

Mme Harris a visité récemment les clubs de Berne et de Délemont. Les autres clubs suisses sont à Bâle, Zurich, Genève et Shaffhouse.

Un peu plus tard, Mme Harris se trouvera à Wuppertal (Allemagne). Elle remettra au village d'enfants « Anne Frank » un don de « Zonta international » de 200.000 francs. Chaque club local exerce d'ailleurs une activité philanthropique.

FONDS SUISSE POUR LE FILM CULTUREL

Les prix destinés aux cinéastes professionnels et aux amateurs du Fonds suisse pour le Film culturel ont été remis, le 25 mai, en présence d'un nombreux public. Le Président de la Chambre suisse du Cinéma, M. Frédéric Fauquex, Conseiller aux Etats, a mis l'accent, dans son allocution de bienvenue, sur l'importance des films éducatifs dans notre pays. Puis M. H. Mauerhofer, Chef de la section cinématographique du Département fédéral de l'Intérieur, a indiqué les critères dont le jury chargé de juger les films s'était inspiré. Des extraits de deux bandes tournées par le jury ont ensuite été projetés. Puis les écoliers de La Brévine, principaux acteurs du premier prix destiné aux cinéastes professionnels, ont fait entendre leurs voix à l'assistance charmée.

Ensuite a eu lieu la proclamation des prix par le Président de l'Association cinématographique suisse. Le prix des cinéastes professionnels a été attribué à M. Henry Brandt, de Cortaillod, pour son film : « Quand nous étions petits enfants », qui évoque la vie à La Brévine et dans le Haut-Jura neuchâtelois. Le premier prix des cinéastes amateurs a été décerné à M. A. Paratte, du Locle, pour son film : « Au royaume de la nuit », tourné dans différentes grottes de notre pays, et notamment du Jura.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET GUERISON

Le professeur A. Von Muralt, qui enseigne la physiologie à l'Université de Berne, a présenté, le 24 mai à la presse, le film qu'il a réalisé avec le docteur Barandun et M. A. Schlosser, de Berne également, à l'occasion de l'« Hyspa ». Ce film, intitulé « La recherche scientifique et la guérison », est la présentation simultanée de deux bandes, une scène étant consacrée par exemple à la recherche, alors que l'application est décrite au même moment sur l'autre moitié de l'écran. Le spectacle est interrompu parfois pour présenter sur un plateau tournant divers appareils compliqués, comme un rein artificiel ou un microscope électronique. Le professeur Von Muralt a insisté sur la difficulté de la vulgarisation scientifique pour intéresser le grand public à la recherche destinée au bien de l'humanité. Ce double film est commenté, soit en allemand, soit en français.

EXAMENS FEDERAUX DE MEDECINE ET REFUGIES RECONNUS COMME TELS

Le Conseil Fédéral a décidé, dans sa séance du 24 mai, que son arrêté du 24 juin 1960, concernant l'admission de réfugiés hongrois aux examens fédéraux de médecine, est également applicable aux autres réfugiés autorisés à cette date à demeurer définitivement en Suisse. Ces réfugiés ont donc, eux aussi, la possibilité de subir les examens fédéraux de médecine et d'acquérir le diplôme fédéral, après, toutefois, avoir exercé en Suisse leur activité comme assistants pendant deux ans, le diplôme fédéral leur permettant ensuite de pratiquer dans notre pays la profession de médecin, médecin-dentiste, pharmacien ou de vétérinaire sous leur propre responsabilité.

UNE IMPRIMERIE BENOISE FETE SES 75 ANS

L'une des plus anciennes imprimeries de Berne, Buechler et C^{ie}, S.A., fondée en 1886 par Wilhelm Buechler, vient de déménager, ses anciens locaux étant devenus trop exigus et ne répondant plus aux exigences d'une entreprise moderne. Dans l'impossibilité de trouver un emplacement lui convenant dans la ville même, la Maison est allée s'établir dans la commune voisine de Wabern, où elle a fait construire, au cours des deux dernières années, une imprimerie modèle, d'une surface utile de 9.000 m². Le nouveau bâtiment a été construit en collaboration avec l'Institut d'organisation industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

L'inauguration du nouveau bâtiment a coïncidé avec la célébration du 75^e anniversaire de la maison Buechler, dirigée par les petits-fils du fondateur. Le Président de la Société suisse des maîtres-imprimeurs, M. Hans Wyss, parlant également au nom de la Société suisse des patrons-lithographes, a adressé de chaleureuses félicitations à l'entreprise, tout comme aussi le Prési-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

dent de la commune de Wabern et le Président de la ville de Berne, M. Edouard Freimüller. Ce dernier, toutefois, a exprimé le regret de voir s'en aller une Maison établie depuis si longtemps dans la ville. Les autorités ne peuvent que déplorer une telle évolution, qui fait de Berne, plus encore qu'autrefois, une ville presque strictement administrative.

CHARLES MONBARON

Le graveur biennois, Charles Monbaron, est décédé à l'âge de 90 ans.

Ayant appris son métier aux Etats-Unis, où il avait émigré à l'âge de 16 ans, il revint s'établir en Suisse et fonda à Biel une maison de Cibches. Il effectua des travaux artistiques vivement appréciés, collaborant notamment avec le peintre Bille.

IMPLANTATION DE 1.000 FAISANS

Le canton de Berne se propose d'implanter cet été dans 16 districts un millier de faisans. En hiver, cet intéressant gibier à plumes sera ravitaillé par les soins des sociétés de chasse et des gardes-chasse, à partir de la station ornithologique de Eichholz-Berne.

UN FILM ALPESTRE

Le 16 juin a eu lieu à Berne, dans le cadre de l'Hyspa, sous le patronage du Comité central du Club alpin suisse, la projection du nouveau film en couleurs « 4.554 mètres au-dessus de la mer », une production de Victor Wyss. Cette bande est consacrée au ski en haute montagne. Un groupe de skieurs effectue l'ascension au printemps de deux sommets du Valais, et la descente dans la vallée par le glacier. Les « acteurs » sont Georges Gruenfelder, membre de l'Equipe nationale suisse de ski, et plusieurs guides réputés du Valais.

LIGUE SUISSE DES ABSTINENTS SOCIALISTES

L'assemblée de délégués de la Ligue suisse des abstiens socialistes a décidé d'adresser un appel pressant aux autorités et associations intéressées, pour qu'elles soumettent à une révision la politique fédérale du lait. La pratique adoptée actuellement, de réduire la production du lait, est irresponsable, si l'on tient compte du fait qu'une grande partie de la population du globe souffre de la faim. Le problème laitier ne saurait être résolu par une augmentation de la consommation du lait, ce pour quoi le postulat du conseiller national Arnold constitue un moyen pratique. Les excédents de production devraient davantage être canalisés sur les régions où règne la famine, et la propagande pour le lait devrait se faire dans le pays selon des voies nouvelles. On pourrait notamment distribuer du lait à prix réduit dans les can-

tines militaires et d'entreprises, dans les écoles et les universités. Par un accroissement de la consommation du lait, les efforts pour éléver le niveau sanitaire du pays se trouveraient efficacement soutenus.

MANIFESTATION A L'OCCASION DE LA RENOVATION DU CHATEAU DE PORRENTRUY

Une manifestation s'est déroulée le 25 mai à Porrentruy pour fêter la rénovation du Château. Le gouvernement bernois « in corpore » y a assisté. Les invités, au nombre de 200, ont d'abord été reçus à l'Hôtel-de-Ville, où la Municipalité, par la bouche de M. Charles Parietti, député-maire, a exprimé sa gratitude. Sans l'installation de services de l'Etat, qui a nécessité cette rénovation, le château eût été menacé d'abandon.

Traversant la ville pavée aux couleurs jurassiennes, les participants se sont rendus au château où, dans la cour, s'est déroulée la manifestation proprement dite. Après la bénédiction prononcée par le doyen Mathez et une prière dite par le pasteur Gonseth, plusieurs discours ont été prononcés. Les trois conseillers d'Etat, responsables des départements intéressés (Travaux publics, Justice et Finances), ont pris la parole, tous trois en français.

M. F. Moser, Président du Gouvernement, a d'abord salué les invités, les Conseillers nationaux et députés du Grand Conseil, le nouveau Chancelier, M. Hans Hof, enfin, M. Albert Comment, Juge fédéral. Il a ensuite rappelé la décision du Grand Conseil de remettre le château de Porrentruy aux services de l'administration de l'Etat, décision entérinée en 1956 par le peuple bernois, qui vota les crédits nécessaires (2 millions de francs).

Le Conseiller d'Etat, S. Brawand, Directeur des Travaux publics, fit l'historique du château et félicita les architectes responsables de la rénovation, MM. Alban Gerster et Tuerler.

On entendit ensuite le Conseiller d'Etat G. Tschudi, Directeur du Département de la Justice, qui remercia tous ceux qui ont contribué à la restauration du château et forma des vœux pour qu'une coopérative loyale s'instaure entre les autorités et la population.

La manifestation s'est terminée sur une allocution de M. Jean Gressot, Préfet de Porrentruy.

Au cours de la réception qui suivit la manifestation au château, le Conseiller d'Etat Virgile Moine a souligné l'importance de cette journée, marquée par la présence à Porrentruy de tous les membres du gouvernement cantonal.

DELEGATION SUISSE EN COREE

M. Jacques Mallet, Conseiller de Légation, arrive au terme de sa mission en qualité de chef de la Délégation Suisse dans la Commission des nations neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée. Pour le remplacer, le Conseil fédéral a désigné, dans sa séance de ce jour, M. Lucien-Bernard Guillaume, Conseiller de Légation, jusqu'ici chargé d'affaires *ad interim* à Tunis.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

LES ADIEUX DE L'ASSEMBLEE FEDERALE A M. PETITPIERRE DISCOURS DE M. DUFT, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE FEDERALE

C'est avec un sentiment de profonde reconnaissance pour toute l'œuvre accomplie par lui, durant seize ans, que nous prenons aujourd'hui congé de M. le Conseiller Fédéral Petitpierre. Il quitte les responsabilités de sa charge. Le peuple suisse sait tout ce qu'il lui doit pour les services rendus à notre patrie.

M. Max Petitpierre était âgé de 44 ans seulement lorsqu'il fut élu, le 14 décembre 1944, au Conseil Fédéral par l'Assemblée Fédérale. Il représentait depuis deux ans seulement au Conseil des Etats son canton de Neuchâtel, dont il incarne si remarquablement les hautes traditions intellectuelles et politiques.

Quatre candidats étaient en lice pour cette élection mémorable, qui devait désigner le successeur de M. le Conseiller Fédéral, Marcel Pilet-Golaz, Chef du Département politique démissionnaire. M. Max Petitpierre fut pourtant élu au premier tour déjà. Il déclara accepter son élection, et promit de tout mettre en œuvre pour assurer la paix à une Suisse indépendante, cette paix intérieure aussi sans laquelle il n'est pas de liberté véritable. En ce jour, où M. le Conseiller Fédéral Petitpierre renonce à sa charge, nous pouvons lui dire avec reconnaissance qu'il a pleinement tenu sa promesse.

C'est dans une période troublée à l'extrême et lourde d'incertitudes qu'il accéda aux responsabilités du pouvoir. La seconde guerre mondiale faisait rage encore, mais déjà son issue se préparait. Il était bien difficile de prévoir ce qui allait se passer après les combats sanglants, les pertes terribles subies de toutes parts, le vide créé en Europe, la réorganisation du monde sur des bases entièrement nouvelles. Quels soucis, quels devoirs, quels engagements, quelles modifications sociales, quelles évolutions politiques fallait-il envisager, et comment notre pays devrait-il y faire face ?

Seize ans ont passé. Grâce à Dieu, bien des inquiétudes et bien des craintes, manifestées en 1944, se sont révélées vaines. Le monde entier, notre pays en particulier, a surmonté plus rapidement qu'on ne pouvait l'espérer les séquelles du conflit. Mais les soucis et les tâches nouvelles ne manquèrent pas pour autant au Département politique fédéral, dont le nouvel élu devint aussitôt le chef, et qu'il dirigea durant toute sa carrière de Conseiller Fédéral.

En sa qualité de Ministre des Affaires étrangères, M. le Conseiller Fédéral Petitpierre dut empoigner les problèmes nouveaux et faire face aux situations jusqu'alors inconnues devant lesquelles se trouva notre pays, au milieu d'un continent et d'un monde entièrement transformés. Il fallut liquider aussi les problèmes nés de la guerre, avec l'appui de la Croix-Rouge, des comités intergouvernementaux en faveur des réfugiés. Il fallut financer encore bien d'autres œuvres de secours et d'entraide. Pour la Suisse, l'accord de Washington fut, sur le plan économique, une phase importante et pénible. Il fallut régler aussi les indemnisations aux Suisses de l'étranger victimes de la guerre, faire face aux nationa-

iisations intervenant dans de nombreux pays, avec leurs conséquences pour quantité de Suisses de l'étranger.

La création d'un nouveau système d'organisations internationales posa bientôt, lui aussi, à notre pays des questions multiples. Il fallut déterminer dans chaque cas particulier jusqu'à quel point la collaboration de notre pays était possible et compatible avec notre statut de neutralité, dans quelles conditions et sous quelles réserves nous pouvions collaborer avec elles. Il fallut aussi régler le problème de nos rapports avec les Nations Unies. M. Petitpierre se trouva à certains égards dans une situation analogue à celle qu'avait connue M. Motta, l'immuable Conseiller fédéral tessinois, qui, dans une situation un peu différente, avait dû, lui aussi, faire prévaloir notre statut particulier, notre volonté d'indépendance dans la neutralité. M. le Conseiller fédéral Petitpierre, lui aussi, réussit avec une maîtrise remarquable à faire valoir notre point de vue dans les discussions inévitables, et à montrer aux Suisses eux-mêmes la voie de l'avenir grâce à la devise convaincante « Neutralité et Solidarité ». C'est dans cet esprit que notre pays a pu participer aux travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé, aux organisations des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, à la Cour de Justice Internationale de La Haye, à l'U.N.E.S.C.O. et à d'autres organisations spéciales des Nations Unies, à buts techniques ou humanitaires. En même temps, le réseau de nos relations diplomatiques fut adapté à la nouvelle carte du monde, et développé dans la mesure des besoins.

Les problèmes de l'intégration européenne prirent avec le temps une place grandissante dans les préoccupations du département politique. Autant il tint à maintenir notre pays à l'écart de tout bloc politique ou militaire, autant M. le Conseiller fédéral Petitpierre, de toutes ses forces, soutint les efforts pour une intégration économique de l'Europe libre. En étroite collaboration avec le département de l'économie publique, il prit part à la mise sur pied de l'organisation de coopération économique (O.E.C.E.). Lorsque les incidents politiques rendirent inévitable la scission de l'Europe en deux groupes distincts, il contribua à la création de l'Association européenne de libre-échange. Ces temps derniers, il consacra le meilleur de ses forces à la recherche d'un pont entre les deux groupes. Avec une ouverture d'esprit remarquable, il chercha tous les moyens de recréer cette unité européenne. Il ne mit pas moins d'énergie à développer les efforts de la Suisse en faveur des pays en voie de développement, et notre pays sut, là encore, faire face à ses responsabilités grâce à l'attention et à la compréhension du chef du département politique.

Il ne fut certes pas facile de dominer ces tâches et ces difficultés, toujours accrues par une évolution du monde en perpétuelle accélération, tant dans le secteur économique qu'en politique. Chaque problème devait être envisagé dans un contexte aussi large que possible, en évaluant ses incidences à longue échéance et sur tous les plans. Il appartenait aussi au chef du département politique de renseigner ses collègues du Conseil Fédéral sur les événements qui se déroulaient autour de nous, et sur les dangers qui pouvaient nous menacer de diverses manières. Les dangers pour la paix du monde n'ont pas

manqué durant les seize années écoulées. Que l'on pense simplement à la crise de Corée en 1950-1951, à la crise hongroise de 1956, aux crises du Congo, de Cuba, du Laos plus récemment...

Suivre avec attention tous les événements et toutes les évolutions, en tirer les conséquences, les placer dans une juste perspective, prendre les décisions les meilleures pour notre pays : tout cela exigeait un esprit aiguisé, toujours en éveil, capable de prévoir et de voir loin.

Le responsable de notre politique étrangère fut à la hauteur d'une telle tâche. Les Commissions des Affaires étrangères des deux Chambres, qu'il renseigna toujours dans le détail, ont toujours rendu hommage à la sagesse de son jugement et à la perspicacité de ses vues. Les Chambres fédérales ont pu, elles aussi, se rendre compte à maintes reprises de la sûreté de jugement du magistrat qui nous quitte aujourd'hui, et de l'heureuse influence qu'il eut sur l'évolution de notre esprit public en matière de politique étrangère.

Les exposés sur la situation internationale qu'il présenta à intervalles réguliers, en réponse à des interventions sur le plan parlementaire, furent toujours des tours d'horizon d'une valeur remarquable, à la fois pénétrants et équilibrés. Chaque mot en était mûrement pesé, réfléchi, ciselé, presque buriné. Ce n'est point un effet du hasard si ces morceaux d'anthologie ont toujours été attendus avec intérêt, avec impatience, bien au-delà de l'enceinte du Parlement, chez tous les diplomates, et au-delà de nos frontières, dans les ministères et les cabinets gouvernementaux, où ils faisaient l'objet de la plus grande attention.

Toutes les affaires de son département, même si elles l'intéressaient de façon moins essentielle, M. le Conseiller Fédéral Petitpierre les a traitées avec la même précision juridique, avec une méticulosité foncière, en magistrat conscient de ses responsabilités. Il a soutenu devant les Chambres la loi sur la navigation maritime, l'article constitutionnel et la loi fédérale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, et bien d'autres projets encore. L'humaniste qu'il était, ouvert à tous les problèmes, envisageant toutes les évolutions, savait bien que rien d'humain ne pouvait lui être étranger.

A côté du Parlement, dans son bureau, dans ses activités représentatives, des devoirs multiples et divers sont imposés au chef du département politique, responsable de notre diplomatie. Ce sont des obligations qui peuvent peser parfois à un esprit supérieur, par les détails administratifs ou la représentation mondaine qu'elles impliquent. Par trois fois, en 1950, 1955 et 1960, M. le Conseiller Fédéral Petitpierre a dû ajouter à tous ses autres soucis, à toutes ses autres charges, ceux et celles de la présidence de la Confédération.

La dignité extérieure qu'elles impliquent se double de tâches supplémentaires importantes et nombreuses. Inutile de dire qu'il assuma les unes et les autres avec sa distinction et sa conscience coutumières.

Le chef du département politique travaille plutôt dans le secret, son œuvre est moins soumise à la critique immédiate et à la discussion publique que celle de ses collègues. Mais un des grands mérites du Conseiller Fédéral démissionnaire sera d'avoir construit et présenté la poli-

tique étrangère du pays, de manière telle qu'elle fût constamment suivie et approuvée par le peuple tout entier. Cette réussite-là est une de celles dont le magistrat qui nous quitte peut être particulièrement fier. Elle est sa plus belle récompense pour ses seize ans de dévouement.

MONSIEUR LE CONSEILLER FÉDÉRAL,

Lors de votre élection, voici seize ans, vous déclariez :

« Je mettrai toutes mes forces au service du pays et je chercherai avant tout à faire régner, dans une Suisse indépendante, la paix intérieure, qui est une des conditions nécessaires de la véritable liberté. » Vous avez tenu l'une et l'autre de ces promesses. Vous avez véritablement consacré le meilleur de toutes vos forces au service du pays. L'Assemblée fédérale vous en exprime toute sa reconnaissance. L'indépendance du pays est préservée, la paix intérieure affermie, nous avons conservé une liberté véritable. Puissiez-vous, durant une retraite, dont nous souhaitons que vous jouissiez longtemps dans la plénitude de vos forces et de votre santé, jouir à votre tour de ces bienfaits que vous avez assurés si longtemps à notre patrie.

REPONSE DE M. PETITPIERRE

Je suis touché et un peu confus des paroles que vous venez de m'adresser, Monsieur le Président, et je vous remercie de votre bienveillance, à laquelle je suis très sensible.

C'est avec un sentiment de regret — de regret très sincère — que je vois se terminer cette période de plus de seize ans que j'ai passée au Conseil fédéral, mais aussi avec un sentiment de reconnaissance. D'abord envers vous, Messieurs les Députés. Vous m'avez appelé à des fonctions dans l'exercice desquelles je n'ai guère trouvé que des satisfactions. Vous m'avez toujours donné votre appui pour la réalisation des projets que le Conseil fédéral m'avait chargé de vous soumettre. Je sais tout ce que je dois aussi à des collègues, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui, à leur compréhension et à leur amitié. Enfin, il y a tous les collaborateurs, ceux d'ici et ceux de l'étranger, avec lesquels pendant seize ans j'ai travaillé et sur le dévouement desquels j'ai toujours pu compter. Je n'oublierai pas les services qu'ils m'ont rendus à quelque échelon de l'Administration qu'ils fussent placés.

Quand je suis entré au Conseil fédéral, c'était encore la guerre. Aujourd'hui, ce n'est pas encore la paix. Aux difficultés d'alors ont succédé d'autres difficultés et l'avenir est incertain. Mais je suis convaincu que nous pouvons aborder cet avenir avec confiance si, tout en demeurant attachés à nos traditions et décidés à sauvegarder notre indépendance, nous savons faire face avec fermeté et avec clairvoyance, avec générosité aussi, aux responsabilités nouvelles devant lesquelles nous place l'évolution d'un monde qui se transforme rapidement.

Je souhaite que le peuple suisse, que nous représentons ensemble ici, soit toujours uni dans sa volonté de former une communauté d'hommes libres et compréhensifs les uns envers les autres, et qu'en toute circonstance il garde la foi en son destin.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

DROITS IMMOBILIERS EN INDONESIE

Le Département politique fédéral, communique :

Aux titulaires suisses de droits immobiliers en Indonésie :

En vertu de la loi agraire indonésienne, n° 5, entrée en vigueur le 24 septembre 1960, les étrangers ainsi que les sociétés ayant leur siège hors de l'Indonésie ne sont plus autorisés à être titulaires de droits immobiliers en République d'Indonésie. Leurs droits passeront automatiquement à l'Etat indonésien le 24 septembre 1961. Il leur est toutefois possible de transférer ces droits, avant cette date, à des Indonésiens ou à des sociétés indonésiennes. Le département politique fédéral à Berne et l'Ambassade de Suisse à Djakarta sont à la disposition des propriétaires suisses qui désireraient des renseignements supplémentaires.

ASSEMBLEE FEDERALE LE PARLEMENT PREND CONGE DE M. PETITPIERRE ET ELIT SON SUCCESSEUR

L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) s'est réunie le 15 juin pour élire le successeur de M. Max Petitpierre au Conseil fédéral. La séance est ouverte à 8 h. 30, présidée par M. Emile Duft, Président du Conseil national, en présence de M. Wahlen, Président de la Confédération, et de tous les membres du gouvernement, à l'exception de M. Bourgknecht, absent pour cause de maladie. Les tribunes sont combles. Dans la loge diplomatique, on note la présence de Mme Petitpierre et des membres de sa famille, ainsi que de nombreux diplomates. Dans la salle, les photographes, cinéastes et opérateurs de la télévision sont à leur poste.

Après lecture de la lettre de démission du chef du département politique, par le Chancelier de la Confédération, le Président rend hommage à l'activité féconde du magistrat démissionnaire.

M. HANS SCHAFFNER, NOTRE NOUVEAU CONSEILLER FEDERAL

M. le Conseiller fédéral, Hans Schaffner, bourgeois de Graenichen (Argovie), est né en 1908. Avocat bernois, il devint en 1934 secrétaire du Tribunal cantonal de Berne, puis secrétaire de l'Union du Commerce et de l'Industrie. En 1938, il entra comme juriste au service de l'Office fédéral pour l'industrie, les arts et métiers et le travail, et fut chargé de la préparation de l'économie de guerre.

M. Schaffner fut nommé en 1941 Chef de l'Office fédéral de l'économie de guerre.

Après la fin de la guerre, il devint délégué aux accords commerciaux et chef de la Délégation Suisse pour les négociations avec les Etats-Unis d'Amérique, la zone sterling, la France, l'Allemagne, et une série de régions économiques d'outre-mer.

Depuis 1954, M. Schaffner était Directeur de la division du commerce du Département fédéral de l'économie publique. Il assumait en même temps la présidence de l'Office Suisse de compensation, de la Commission du clearing, de la Commission fédérale des experts en douane et de la Commission inter-départementale permanente pour la coordination de la politique économique étrangère. Il dirige la Délégation Suisse à l'O.E.C.E., au G.A.T.T. et à l'A.E.L.E., et il est en outre représentant de la Suisse au « Comité Dillon des 21 », à Paris. Après la guerre, le Conseiller fédéral Schaffner a joué un grand rôle dans la reprise de nos relations commerciales avec l'Ouest, dans l'évolution multilatérale au commerce extérieur suisse au soin de l'O.E.C.E., dans la révision de la législation sur le commerce extérieur, dans la libération du trafic des paiements et dans la création de notre tarif douanier moderne.

Ses efforts pour l'intégration économique de l'Europe lui ont valu en 1959 le titre de docteur honoris causa de la Faculté de Droit de l'Université de Berne. Le « Laudatio » rappelle que ce juriste aux vastes connaissances a contribué au développement de la coopération économique entre les peuples et au droit économique international, et qu'il a travaillé à un juste équilibre entre les indépendances nationales et les efforts d'intégration en Europe.

ACHAT DE PROPRIETE PAR DES ETRANGERS

Le Conseil fédéral a pris, le 30 mai, une ordonnance d'exécution de l'arrêté fédéral instituant le régime de l'autorisation pour l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} juin 1961. La participation financière de personnes domiciliées ou établies à l'étranger à des achats de propriétés ou d'immeubles sis en Suisse sera considérée comme prépondérante si elle dépasse le 50 % du capital. Cependant, même si ce 50 % n'est pas atteint, la participation financière sera néanmoins jugée prépondérante, si des personnes domiciliées ou établies à l'étranger exercent vraisemblablement d'une autre manière une influence financière prépondérante.

Les étrangers ne séjournant en Suisse que temporairement ne seront pas considérés comme y possédant leur domicile régulier.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

L'ordonnance prévoit une Commission fédérale de recours, nommée par le Conseil fédéral, et dans laquelle chaque région linguistique sera représentée. La présidence de la Commission de recours sera assumée par un juge fédéral.

Le droit de recourir contre les décisions rendues en dernière instance cantonale sera exercé par le Département de justice et de police. Le Département politique décidera s'il s'agit d'une organisation internationale relevant du droit des gens ou d'un but d'intérêt public reconnu en Suisse. Le département militaire décidera si l'acquisition d'immeubles à proximité d'un ouvrage militaire important peut compromettre la sécurité militaire.

LES TRAINS TRANS-EUROPE-EXPRESS-MARCHANDISES (T.E.E.M.)

Les réseaux européens ont mis pour la première fois en circulation, le 28 mai dernier, les Trans-Europ-Express-Marchandises (T.E.E.M.).

Les T.E.E.M. sont caractérisés par leur vitesse élevée, qui varie entre 85 et 100 km./h., et leur stationnement réduit dans les gares frontières, qui ne doit pas dépasser deux heures. Au total, la vitesse commerciale des trains T.E.E.M., de la gare de départ à la gare terminus, est supérieure à 45 km./h., soit plus de 1.000 km. par 24 heures. Ce sont des trains réguliers qui, comme les trains de voyageurs, circulent chaque jour, quel que soit le nombre de wagons à acheminer.

Les T.E.E.M. établissent une trentaine de relations couvrant la totalité de l'Europe centrale et occidentale. Quatorze intéressent la Suisse. Ce sont les trains suivants :

Chiasso-Bâle S.N.C.H.F.-Dunkerque,
Dunkerque-Bâle C.F.F.,
(Cerbère) Narbonne-Genève-Buchs S.G.-Vienne,
Chiasso-Bâle S.N.C.F.-Thionville-Zeebrugge,
Anvers-Stockem-Bettembourg-Thionville-Bâle S.N.
C.F.-Chiasso,
Bologne - Chiasso - Bâle Bad. - Flensbourg - Helsingør
Stockholm/Oslo,
Montzen-Aix-Bâle Bad.-Chiasso,
Bologne-Chiasso-Bâle Bad.-Aix-Montzen-Zeebrugge,
Rotterdam-Venlo-Bâle Bad.-Chiasso,
Bologne-Chiasso-Bâle Bad.-Venlo-Rotterdam,
Bologne-Chiasso-Bâle Bad.,
Zenzydovice-Petrovice-Breclav-Vienne-Buchs S.G.,
Budapest-Vienne-Linz-Innsbruck-Buchs S.G.

L'indicateur des T.E.E.M., peut être obtenu dans les gares en même temps que la brochure « Itinéraires les plus rapides pour le transport des marchandises en petite vitesse par wagons complets en transit par la Suisse, ainsi qu'en trafic d'exportation et d'importation ».

MANIFESTATION TESSINOISE A BERNE

Le 4^e rassemblement des chorales du « Pro Ticino » de Suisse, qui n'avait plus eu lieu depuis onze ans, s'est déroulé les 10 et 11 juin, à Berne. Y ont participé les Chorales tessinoises de Bâle, Berne, Lausanne, Lucerne, St-Imier, Schaffhouse, Soleure, Winterthour et Zurich, avec au total 280 exécutants. Toutes les femmes portaient les vieux costumes du Tessin.

La manifestation a commencé par un « Concert d'examen », qui a été suivi, le soir, par un grand concert public, retransmis par la télévision suisse, et qui s'est terminé par un chœur d'ensemble des 280 chanteurs et chanteuses.

Le 11 juin, les chorales tessinoises ont donné un concert à l'Hyspa, en présence du Maire de Berne, M. Freimueler.

Lors du banquet qui a mis fin à la manifestation, le professeur Géninascà, de Neuchâtel, membre du Comité central de « Pro Ticino », a rendu hommage à l'activité des chorales, qui contribuent au bon renom du Tessin au nord du Saint-Gothard, et maintiennent vivant le folklore tessinois.

ASSOCIATION BERNOISE DU TOURISME PEDESTRE

L'association bernoise du tourisme pédestre a marqué jusqu'ici 621 routes, totalisant 6.371 km., avec 7.707 indications de direction et 131 tables d'orientation. Pour la seule année 1960, 29 routes principales ont été marquées, 8 détournements avec 271 km. et 12 tables d'orientation. Pour 1961, on a compté 21 routes principales marquées, 21 détournements et 2 réseaux de chemins de promenade totalisant 315 km. Le nombre des membres de l'association bernoise du tourisme pédestre est passé, depuis 1950, de 1.858 à 2.454. Les dépenses se sont élevées l'année dernière à 124.000 francs.

PLUS DE 3.000 ABONNES AU TELEX

On a enregistré dernièrement en Suisse le 3.000^e abonné au télex. Alors que pour le premier millier d'abonnés il a fallu vingt et un ans, le second mille a été atteint en quatre ans et le troisième mille en un peu plus de deux ans.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

LES LOCOMOTIVES A VAPEUR

Il ressort du rapport de la direction général des C.F.F. sur sa gestion que douze locomotives à vapeur ont été mises au rebut pendant le trimestre, trois « E. 3/5 », quatre « E.B. 3/5 », deux « E.C. 3/5 », et deux « E. 4/4 ». A fin mars, il y avait encore en service 117 locomotives à vapeur à voie normale, dont 49 de ligne et 68 de manœuvre.

AU MUSEE DES P.T.T. A BERNE

La salle des timbres au Musée des P.T.T. à Berne abrite pour la première fois dans son histoire une collection dite de « motifs ». Il s'agit de 240 feuilles de la collection, plusieurs fois couronnée de timbres ayant pour thème l'histoire de la musique et du théâtre. Cette collection appartient à M. A. Speck (Zurich), qui l'a mise à la disposition du Musée.

OFFICE NATIONAL SUISSE DU TOURISME : ASSEMBLEE GENERALE

L'Office National Suisse du Tourisme a tenu le 31 mai à Berne sa 21^e assemblée générale sous la présidence de M. Armin Meili. Après avoir liquidé les affaires statutaires, l'assemblée a élu deux nouveaux membres du Comité, MM. Pierre Soguel (Neuchâtel) et Alfredo Fancio (Locarno-Minusio). Les autres membres du Comité ont été réélus pour 4 ans.

Dans son rapport, le Directeur Werner Kaempfen a parlé du développement du tourisme et a déclaré qu'on peut s'attendre à une augmentation de 10 pour cent du potentiel touristique pour la période 1960-1971, cela à condition qu'il soit possible de remplacer l'actuelle super-conjoncture ignorant l'inflation. L'année touristique 1960 a atteint de nouveaux records. Plus de la moitié des touristes étrangers nous viennent des pays du marché commun, un quart de ceux de l'A.E.L.E. et un sixième des pays d'outre-mer.

Cette année, le total des nuitées est en forte avance sur celui de la période correspondante de 1960. Le pouvoir attractif de la Suisse comme pays de sports d'hiver s'est accru. C'est la France qui nous fournit la plus forte avance. Même si les nuitées de l'été devaient être en recul, la Suisse peut s'attendre à une augmentation de 5 à 6 pour cent en 1961.

En ce qui concerne la concurrence, la Suisse tient des prix avantageux et stables. La réévaluation du mark allemand et l'introduction du nouveau franc français ont facilité les comparaisons de prix pour nos hôtes d'outre-Rhin et d'outre-Jura.

En 1961, la propagande ne sera plus divisée en deux parties (été et hiver), mais s'inspirera pour l'année entière du slogan : « La Suisse, votre but pour le sport et les loisirs ». Les atouts de cette année sont certaines grandes manifestations sportives et l'Hyspa de Berne, cette dernière exposition ayant été placée au centre de la propagande touristique suisse à l'étranger.

Après l'assemblée, les congressistes ont été salués par le maire de Berne, M. Freimüller, au nom de la ville et du canton, puis ils ont visité l'exposition d'hygiène et de sport.



confort traditionnel suisse

Caravelle

EUROPE, PROCHE, MOYEN, EXTRÊME-ORIENT
AMÉRIQUE DU NORD ET DU SUD

Douglas DC-8

SWISSAIR

REVUE DE PRESSE... REVUE DE PRESSE..

UNION SUISSE DE BANQUES REGIONALES, CAISSES D'EPARGNE ET DE PRETS

L'Union suisse de Banques régionales, de Caisse d'Epargne et de Prêts, a tenu le 17 juin à Gstaad, son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Hemmeler, de Lenzbourg. Cette assemblée réunissait, à côté de nombreux délégués des 105 banques membres de l'Union, des représentants de la Commission suisse des Banques, de la Banque nationale suisse, d'Institutions et Associations amies. Elle a approuvé le rapport et les comptes de 1960.

Dans son discours présidentiel, M. Hemmeler a pris position à l'égard des problèmes économiques et bancaires actuels. Aussi réjouissante qu'elle puisse paraître, l'évolution conjoncturelle présente aussi des inconvénients. La remarquable prospérité économique de ces dernières années a de fortes incidences sur de larges couches de la population. Le sentiment de sécurité qu'elles ressentent, du fait de l'élévation des revenus, les pousse à acheter et à dépenser davantage. L'augmentation des chiffres d'affaires du commerce de détail provoque une forte hausse du volume des importations, et, partant, du déficit de la balance commerciale. La forte demande de biens de consommation facilite la hausse des salaires et provoque ainsi une indésirable élévation des prix. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une phase dangereuse de la hausse des prix et des salaires. Le point de départ du renchérissement semble se trouver, cette fois, dans le secteur des salaires. On peut penser que cette nouvelle vague de revendications amènera, cette année, une hausse importante et généralisée des salaires. Cela signifie une diminution notoire du pouvoir d'achat de notre franc, portant ainsi préjudice à notre devise.

Le rendement moyen des obligations suisses, englobées dans la statistique, a créé l'idée fausse que le moment était venu pour nos banques d'abaisser le taux des intérêts actifs, et tout particulièrement le taux hypothécaire. En demandant à l'Etat de

prendre des mesures en ce qui concerne les taux d'intérêt et les prix, la tentative est faite, une fois de plus malheureusement, de lui laisser le soin et la responsabilité de combattre le renchérissement dû à des exigences personnelles en matière de salaires et de prix. Les banques, elles aussi, sont l'objet d'attaques injustifiées. Les postulats, en faveur d'un taux hypothécaire dirigé, administrent la preuve que la situation du marché de l'argent et des capitaux est jugée superficiellement et que les facteurs essentiels qui sont à la base de la formation de ce taux sont méconnus.

Une mesure dirigiste ne tenant pas compte des conditions du marché de l'argent, prise dans le seul dessein d'influencer le taux hypothécaire, aurait des conséquences funestes. Les banques ne disposeraient plus que d'une marge d'intérêt insuffisante. Celle-ci contraindrait les banques hypothécaires à une réduction, nullement adaptée à la situation du marché, des taux de l'épargne et des obligations de caisse. Cela aurait pour conséquences regrettables de provoquer un ralentissement ou un arrêt des dépôts.

Il faut donc s'attendre à ce que, cette année, le taux moyen des prêts sur lettres de gage subisse une nouvelle hausse. Etant donné le renchérissement du loyer de l'argent en provenance de tiers, les banques hypothécaires verront s'amenuiser la marge d'intérêt découlant des affaires hypothécaires. La différence entre le coût des intérêts des fonds de tiers et le produit des intérêts calculés sur les crédits garantis par hypothèques devrait ne pas être inférieure à $3/4 - 1\%$. Dans l'ensemble, les banques hypothécaires, de l'accroissement des frais d'administration. La Banque nationale suisse les évalue à 0,6 %. On constate qu'il ne leur reste aujourd'hui sur les prêts en premier rang qu'une marge minimale, souvent insuffisante, qu'elles doivent utiliser pour le service des dividendes et la donation des réserves.

UN NOUVEAU FILM

Le 29 mai, a été projeté, à Berne, un film de court métrage produit par la société Condor, à la demande

de la direction des P.T.T., et intitulé « A la loupe ». Il s'agit d'un des meilleurs et des plus importants courts-métrages actuels. Il parle de la conception du timbre-poste, de sa valeur, de sa beauté, de son oblitération et de la mission de lien entre les peuples. Il rappelle que le premier timbre-poste fut conçu en 1840 par Rowland Hill et que le nombre des vignettes différentes s'élève actuellement à 160.000. La version française de ce film est actuellement en voie de réalisation.

LE CINQUANTENAIRE DE LA REINTRODUCTION DU BOUQUETIN EN SUISSE

Il y a cinquante ans, en 1911, on parvenait pour la première fois en Suisse à réintroduire en toute liberté le bouquetin, qui n'existant plus que dans les zoos. Une petite manifestation a marqué le 29 mai, à Berne, cet anniversaire. Divers exposés ont été présentés sur le maintien des animaux sauvages dans nos Alpes et sur la lutte contre leurs maladies. On notait la présence de l'ancien Conseiller fédéral Etter.

20^e RAPPORT ANNUEL DE L'OFFICE NATIONAL SUISSE DU TOURISME

L'Office National Suisse du Tourisme a publié son rapport annuel pour l'année 1960. Il ressort de ce document qu'avec près d'un millier de publications, notamment des articles en plusieurs langues, et son service de photographie, ainsi que ses guides mensuels annonçant les manifestations culturelles et sportives, l'office a réalisé un nouveau record dans sa production journalistique. Durant cette période, l'Office du Tourisme a été représenté, à côté des manifestations traditionnelles de la Foire Suisse d'Echantillons et du Comptoir Suisse, à 82 autres expositions et foires étrangères. Il a fourni à ses agences, ainsi qu'aux Ambassades, Légations et Consulats de Suisse à l'Etranger, en marge des décorations de vitrines, près de 12.000 affichettes présentant des paysages suisses en couleurs, sous le signe des vacances en Suisse. Parallèlement à cette propagande par

vitrines, des campagnes correspondantes ont été menées en Suisse. En outre, le service de renseignements de l'Office s'est occupé de rassembler les manuscrits nécessaires à la présentation dans les colonnes de la revue « Suisse » des manifestations qui ont lieu dans le pays.

Une collaboration étroite avec « Pro Helvetia » s'est développée dans le secteur de la propagande des valeurs culturelles.

Des rapports satisfaisants sont parvenus de presque toutes les agences à l'Etranger. C'est ainsi que de Londres, malgré les mesures relatives aux crédits ordonnées par le gouvernement britannique, malgré le mauvais temps, le mouvement touristique Grande-Bretagne-Suisse peut être considéré comme réjouissant. L'introduction du « nouveau franc » et la stabilité gouvernementale en France ont eu également d'heureux effets dans le domaine touristique, et le contrôle des changes a augmenté le montant de l'allocation de devises pour les voyages à l'étranger, ce qui a considérablement favorisé le tourisme français en Suisse. Aux Etats-Unis, également, malgré la très forte concurrence, la Suisse peut enregistrer de beaux succès. La preuve en est que sur les 1.500 voyages organisés, 82 % d'entre eux comprenaient une visite dans notre pays.

INAUGURATION D'UNE CHAMBRE AU CHATEAU D'OVERHOFEN

On peut admirer au château d'Oberhofen, au bord du lac de Thoune, une chambre complètement meublée dans le style du XVII^e siècle. Cette exposition, qui a été inaugurée le 9 juin, couronne huit ans de travaux de rénovation du château, menés à Chef avec bonheur par le Musée Historique de Berne et la société du château d'Oberhofen.

CANTON DES GRISONS

EXAMEN DES EAUX DU LAC DE SAINT-MORITZ

Des représentants du Centre de sport subaquatique de Neuchâtel,

du Unterwasserclub « Glaukos », Zurich, du groupe de recherches et d'études sous-marines de Lausanne et du Taucherclub de Bâle, sous la direction de M. Hermann Heberlein, de Lugano, ont procédé au mois de juin à l'examen des eaux et des profondeurs du lac de Saint-Moritz, de son envasement, de sa faune et de sa flore. Cette sorte d'examen est effectuée pour la première fois dans un lac de montagne.

CANTON DE FRIBOURG

ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE MORAT

Le 18 juin a été célébré, à Fribourg, le 485^e anniversaire de la bataille de Morat. Un office solennel a été célébré en présence des autorités du Canton ainsi que des villes de Fribourg et Morat.

UN SAVANT SUISSE EN COLOMBIE

M. Clémens Hayoz, de Wuenewil (Frib.), qui, depuis plus de 30 ans, enseigne à l'Université de Bogota, en Colombie, a été nommé membre d'honneur de la Société colombienne des chimistes et pharmaciens. Le parchemin de cette nomination lui a été remis au cours d'un dîner organisé en son honneur. M. Hayoz est en même temps nommé Professeur honoraire de l'Université de Colombie.

ASSEMBLEE ANNUELLE DU « HEIMATSCHUTZ »

L'assemblée annuelle du Heimatschutz, Ligue suisse pour le patrimoine national, s'est déroulée les 27 et 28 mai à Fribourg et en Gruyère. Après une visite de Morat et du château de Petit-Vivy — dont la rénovation a été soutenue par la Ligue —, les 200 participants se sont réunis à l'Université de Fribourg sous la présidence de M. Erwin Burckhardt, de Saint-Gall, pour liquider les affaires statutaires. Il ressort du rapport de

1960 que la vente de l'écu représentant la petite cité de Werdenberg a laissé un produit net de 391.014 fr. Quant à la contribution des milieux économiques en faveur de la fondation « Pro Werdenberg », elle s'est élevée à 249.590 fr. Entre-temps, les travaux de rénovation ont commencé à Werdenberg.

La vente de l'écu en 1961 sera consacrée au village bien connu de Morcote, au Tessin. Il s'agit de protéger cette localité contre la menace de nouvelles constructions. Les milieux de protection de la nature et des sites, le Canton et la Confédération travailleront en commun avec la commune.

L'assemblée a entendu une cause de l'écrivain Gonzague de Reynold, qui a souligné les dangers de l'évolution actuelle et que cette évolution fait courir à nos paysages et à nos monuments historiques. L'orateur s'est félicité de la préparation d'un article constitutionnel sur la protection de la nature. Gonzague de Reynold, après avoir rappelé que les dangers sont les mêmes partout et que l'« U.N.E.S.C.O. » elle-même les combat, a remercié le « Heimatschutz » de son activité.

La journée du dimanche fut consacrée à une randonnée à Gruyères. Comme Regensberg, près de Zurich, le vieux bourg fribourgeois est menacé par les constructions modernes. Ce danger sera écarté grâce à la création de zones. L'après-midi, les participants assistèrent à une fête au village de Grandvillard et à l'inauguration du vieux bâtiment rénové du « Banneret », acquis par le musée gruyérien. Chants et danses populaires prouvaient que le bardé, Joseph Bovet, reste bien vivant dans la verte « Grévire ».

NECROLOGIE

On annonce le décès, dans sa 72^e année, du chanoine François Demierre, qui fut notamment vicaire à La Chaux-de-Fonds, curé de Montbovon, puis, pendant 41 ans, curé de la paroisse de Siviriez. Le défunt, qui était chanoine au chapitre de St-Nicolas, à Fribourg, avait été doyen du décanat de Romont.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

CANTON DE GENEVE

INAUGURATION DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE HAUTES ETUDES INTERNATIONALES

Le Conseiller fédéral Tschudi a remis récemment à l'Institut universitaire de Hautes Etudes Internationales la villa Lammermoor, transformée et rénovée.

Dans son allocution, le chef du Département de l'Intérieur a déclaré notamment que, pour le Conseil fédéral, c'est une grande satisfaction de consacrer cet édifice et parc magnifique à une fin plus utile. Parmi les nombreuses écoles de notre pays, l'Institut de Hautes Etudes Internationales revêt une importance unique, et cette importance justifie qu'il soit logé dans une demeure ayant grand air.

Il ne faut pas seulement remercier les autorités de la République et Canton de Genève d'avoir fondé l'Institut. Il faut aussi leur savoir gré de leurs prestations financières considérables, pour lesquelles la Confédération tient à exprimer sa reconnaissance. De son côté, la Confédération soutient l'Institut de Hautes Etudes Internationales par une subvention annuelle. Cette dernière doit être augmentée dès l'an prochain. Quant aux frais de transformation et d'agrandissement, qui se sont élevés à quelque deux millions de francs, c'est la Confédération qui les a supportés.

La collaboration de la Confédération se justifie, parce que l'Institut revêt une importance nationale. Il est directement utile à l'administration fédérale, du moment qu'il organise des cours pour futurs diplomates. Mais le crédit que l'Institut s'est acquis partout compte beaucoup plus encore et ce crédit profite à notre pays.

L'Institut de Hautes Etudes Internationales constitue une contribution notable de la Suisse à la compréhension entre les peuples. La collaboration d'étudiants de nombreux pays à l'Institut même vise déjà le même but. Ici, des hommes de culture, de couleur et de langue différentes apprennent à se connaître et à se comprendre en tant qu'hommes aux mêmes aspirations et aux mêmes difficultés. L'enseignement, à l'Institut, ne se borne pas à exposer les conditions du monde actuel et le droit positif, mais tend à inculquer des valeurs déterminées, dont la collaboration internationale et la paix doivent dépendre. La recherche et les publications des professeurs ont pour objet principal de créer des conditions favorables à la compréhension entre les peuples et à l'amélioration des méthodes de collaboration internationale.

AU SECRETARIAT DU CONCOURS INTERNATIONAL D'EXECUTION MUSICALE DE GENEVE

Le secrétariat du concours international d'exécution musicale de Genève communique que de 1939 à 1960, au total, 4.147 candidats de 59 pays divers ont participé aux 22 concours d'exécution musicale de Genève. 97 premiers

prix et 222 seconds prix, d'une valeur totale de 147.675 francs suisses, ont été attribués aux lauréats.

Pour le concours qui aura lieu cette année, du 23 septembre au 7 octobre, plus de 1.000 demandes sont parvenues au secrétariat du concours et les inscriptions commencent à affluer. Les gouvernements de plusieurs pays ont de nouveau annoncé la participation officielle d'équipes de jeunes musiciens. Le délai d'inscription échoit le samedi 15 juillet.

LES CIGOGNEAUX D'ALGERIE PARTENT EN SUISSE SUR LES AILES D'AIR-FRANCE

Comme chaque année depuis cinq ans, le directeur de la station ornithologique suisse est arrivé en Algérie pour une mission originale. Elle se déroule dans la région de Mirabeau-Tizi-Ouzou et consiste à recueillir dans leurs nids une centaine de jeunes cigognes, qui seront ensuite transportées par avion en Suisse, où la station tente leur réadaptation. Les cigognes désertent, en effet, l'Europe depuis quelques années et les Suisses essaient de réaccorder les cigogneaux d'Afrique du Nord par des méthodes à la fois maternelles et scientifiques. Installés dans des nids artificiels, soignés et nourris, ils se fixent parfois définitivement dans leurs pays adoptif après leur première migration à l'âge adulte. Des résultats très appréciables ont déjà été obtenus et c'est pourquoi chaque année des cigognes de Mirabeau reçoivent leur baptême de l'air sur les ailes d'Air-France au cours de leur transport d'Alger à Bâle-Mulhouse. Cette année, 102 jeunes cigognes s'envoleront d'Alger à destination de la Suisse, le lundi 5 juin à 14 h. 50.

DECES DU DR MARCEL JUNOD QUI FUT CHARGE DE NOMBREUSES MISSIONS POUR LA CROIX-ROUGE

Le 16 juin est subitement décédé à Genève le docteur Marcel Junod, qui fut chargé de nombreuses missions dans le monde par la Croix-Rouge internationale.

Né en 1904, à Neuchâtel, le défunt avait obtenu son diplôme de docteur en médecine en 1929. Après un stage à l'hôpital cantonal de Genève, il fut assistant-chef de clinique à Mulhouse. C'est là qu'en 1935 il reçut pour la première fois un appel du Comité international de la Croix-Rouge, qui le chargea de se rendre en Ethiopie où la guerre avait éclaté. Il y organisa des services de Croix-Rouge, s'occupant des ambulances nationales et étrangères dans ce pays. En 1936, le docteur Junod se rendit en Espagne, lors de la guerre civile, où il fut délégué général du C.I.C.R. Il y resta en cette qualité jusqu'en 1938, après avoir établi avec les deux partis en conflit les bases de l'action du Comité international. Il organisa de nombreux échanges de prisonniers. En 1939, toujours au service du C.I.C.R., il organisa des missions importantes dans de nombreux pays, notamment en Allemagne, Belgique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Japon, en Scandinavie et en Turquie.

REVUE DE PRESSE...

Le docteur Junod a été l'un des premiers Européens à se rendre à Hiroshima après l'éclatement de la première bombe atomique. Il a décrit ses expériences dans un livre intitulé « Le troisième combattant ».

En 1947, il passa au service des Nations Unies et fut chargé en 1948 d'une mission en Chine pour le compte de l'U.N.I.C.E.F. (Fonds international de Secours à l'Enfance des Nations Unies), mission interrompue par suite de maladie.

Le docteur Junod se remit à la médecine active en se spécialisant dans l'anesthésie.

Il avait été nommé membre du Comité international de la Croix-Rouge en 1952. Il en était un élément très actif. Il accomplit encore plusieurs missions. En 1959, il s'est rendu au Japon, pour le C.I.C.R., où il s'occupa de l'action de rapatriement des Coréens. L'année dernière, il accomplit une longue mission avec le Président du Comité international, M. Léopold Boissier, à Varsovie, et à Moscou. L'année dernière également, il fut en mission en Extrême-Orient et en Amérique.

C'est en plein travail, en tant que médecin-chef du département d'anesthésie de l'hôpital cantonal de Genève, que le docteur Marcel Junod est décédé. Il avait reçu de nombreuses distinctions de Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

CEUX QUI S'EN VONT

On apprend le décès, survenu à Genève dans sa 86^e année, de M. Charles Wasem, peintre verrier mosaïste. Le défunt, Neuchâtelois d'origine, avait réalisé un certain nombre d'œuvres importantes, notamment les écussons du palais fédéral à Berne, ainsi que des panneaux du musée national à Zurich. Il y a une quarantaine d'années, Charles Wasem était venu se fixer à Veyrier où il avait créé son propre atelier avec son fils. Il avait depuis lors fait des mosaïques dans plusieurs églises de Suisse romande et en Suisse alémanique.

M. MAURICE THUDICHUM †

On annonce le décès, dans sa 72^e année, de M. Maurice Thudichum, qui a accompli de nombreuses missions pour le Comité international de la Croix-Rouge. Il y a assumé d'importantes fonctions, notamment comme Directeur adjoint de l'Agence centrale des prisonniers de guerre. Ses missions l'ont conduit notamment en Allemagne, en Europe et au Moyen-Orient. En 1948, Maurice Thudichum était devenu Directeur du Service international de recherches des réfugiés. Il a repris des fonctions au C.I.C.R. en 1956 pour le conflit de Suez, et a été délégué à Port-Saïd et au Caire. Il a accompli une courte mission à Cuba en automne 1958. Sa dernière mission, il l'a accomplie à la tête de la délégation du Comité international à Léopoldville, à partir d'août 1960, et jusqu'en février dernier, moment où il regagna Genève. Il avait travaillé après la première guerre mondiale au Bureau international du Travail comme interprète. Il devint par la suite chef adjoint de la section administrative de cette institution, pour laquelle il fut également envoyé en mission. Maurice Thudichum était aussi chef et administrateur, qui se signala dans son action par son énergie et son courage. Le défunt habitait Vandœuvres, dans la campagne genevoise.

UNE ADRESSE UTILE :

Gd HOTEL et RESTAURANT du PAVILLON

36, rue de l'Echiquier - PARIS, 10^e

(boulevard et métro Bonne-Nouvelle)

200 chambres - 80 salles de bain

Salons et salles de 10 à 120 couverts pour banquets

et réunions de famille à partir de 30 NF

Charles WACHTER, Administrateur

BON DE REDUCTION à adresser sans engagement à

PERRIN

53, rue de la Fédération, Paris, XV^e - SEG. 84-03

DÉMÉNAGEMENTS - GARDE-MEUBLES

Groupage routier de Mobilier toute la France

Prière de m'adresser gratuitement votre devis pour mon déménagement de Etg

à Etg suivant liste jointe.

Votre Inspecteur peut me rendre visite le à h.
Nom et adresse Tél.

Chalet Suisse

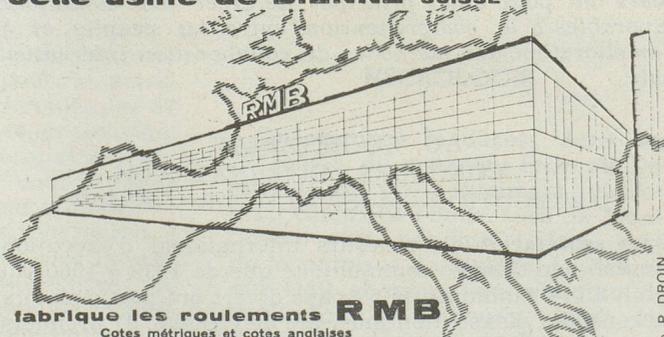
39, rue Fontaine

Tél. : TRI. 12-90

Pittoresque petite maison où l'on peut déguster,
jusqu'à des heures très avancées de la nuit,
la fondue et ses spécialités valaisannes

Propriétaire V. BAGNOUD

cette usine de BIENNE SUISSE



RMB ROULEMENTS MINIATURES S.A. BIENNE SUISSE

Représentant William BAEHNI, 147, rue Armand-Silvestre.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

UN NOUVEAU CHEF DES RELATIONS EXTERIEURES DE L'O.M.S.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, le Dr Candau, annonce la nomination de M. Carlo R. Fédele, ressortissant suisse, comme chef des Relations extérieures de cette Organisation. Originaire du Tessin, M. Fédele a été, dès 1943, au service d'information et presse du département politique fédéral, puis secrétaire de légation à Bogota (Colombie), et à dirigé la mission diplomatique Suisse au Venezuela comme chargé d'affaires par intérim. En 1951, il était nommé à la division des organisations internationales. Il occupait, enfin, les fonctions de directeur des affaires pour l'Amérique latine au Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.

LA MEDAILLE « GENEVE RECONNAISSANTE » A DEUX MUSICIENS ETRANGERS ETABLIS A GENEVE

Le Conseil administratif de la ville de Genève a remis, le 26 mai, la médaille « Genève reconnaissante » à MM. Francis Bodet et Fernand Closset. Il a voulu ainsi honorer un Français et un Belge qui, depuis plus de 40 ans, voient leurs forces et leur talent à Genève pour enseigner et faire aimer la musique.

Professeur de violon au Conservatoire, M. Fernand Closset, dirige l'Ecole sociale de Musique de Genève et l'Harmonie « La Lyre ». Quant à M. Francis Bodet, il est Directeur de la Musique municipale. Il a fondé le Cercle Jean-Sébastien Bach.

A GENEVE A ETE OFFICIELLEMENT INAUGURE LE « QUAI GENERAL-GUISAN »

Début juin, a eu lieu l'inauguration officielle du « Quai Général-Guisan » (anciennement Grand-Quai).

Le Conseil d'Etat avait convié la population à assister à cette manifestation du souvenir et de la reconnaissance et avait autorisé le port de l'uniforme.

Le corps de musique « L'Elite » a ouvert la cérémonie par la marche « Aux Armes, Genève », de Micolod, puis le groupe choral de l'école supérieure de Jeunes filles a chanté le psaume 124 de Claude Goudimel.

Le chef du Département militaire cantonal, M. Jean Dutoit, Conseiller d'Etat, prononça l'allocution de circonstance au nom du gouvernement. Il a rendu hommage au chef, non seulement de l'armée, mais du pays, Henri Guisan, qui lui donna sa foi et sa confiance, et affirma notre volonté de résistance.

Le groupe choral d'élèves d'écoles primaires exécuta ensuite « Dieu l'a voulu », extrait de Nicolas de Flue, d'Arthur Honegger et de Denis de Rougemont.

La cérémonie s'est terminée par la « Marche du Général Guisan », de Jaggi, par le corps de musique « L'Elite ».

Les représentants des autorités cantonales et municipales, le corps judiciaire, plusieurs officiers supérieurs militaires, les représentants des Eglises, assistaient à la manifestation.

Une couronne a été placée sur la plaque indiquant le nouveau nom du quai.

Cette manifestation a été suivie de la cérémonie annuelle du Port-Noir pour commémorer l'arrivée des contingents suisses le 1^{er} juin 1814, précédant l'entrée de Genève dans la Confédération.

CANTON DE LUCERNE

MORT DE L'ACTEUR RUDOLF WEISKER

On annonce le décès dans sa 81^e année, à Lucerne, de l'acteur Rudolf Weisker. Né à Leipzig, il commença sa carrière en 1902, au théâtre de Celle, puis joua par la suite sur toutes les scènes d'Allemagne. On l'applaudit au théâtre de Bâle, où il joua longtemps avec sa femme, Hede Weimann. Le défunt acquit la nationalité suisse, et depuis 1938 occupait au Théâtre municipal de Lucerne les rôles de composition et de premier comique marqué. Weisker fut aussi souvent chargé de la mise en scène. Au mois de février dernier, à l'occasion de ses 80 ans, l'artiste fut l'objet à Lucerne d'une chaude manifestion de sympathie. ☑

UN TELEFERIQUE POUR DES MONTAGNARDS

La commune lucernoise de Romoos compte 28 km² de superficie et une population de 1.150 habitants, dont 80 pour cent sont des paysans de la montagne. La dispersion des habitations contraint cette commune à entretenir six écoles, dont cinq ont en moyenne 18 élèves. Ces écoliers de la montagne doivent parcourir de grandes distances pour aller en classe et sont pratiquement obligés de rester en dehors de leur famille. Pour remédier à cette situation fâcheuse, le Conseil d'Etat demande 150.000 francs pour la construction d'un téléférique qui permettrait aux élèves de toute une région de fréquenter l'école dans des conditions normales et de rentrer chaque jour à la maison.

NECROLOGIE

Le colonel Robert Hartmann est décédé à Meggen à l'âge de 80 ans. Officier instructeur, le défunt avait été chef de l'Etat-Major de la 5^e division, puis du 2^e corps d'armée. Il commanda aussi les brigades d'infanterie 7 et 9, puis fut inspecteur du 1^{er} corps d'armée et chef du service territorial de l'Etat-Major général. Il prit sa retraite en 1943 et vécut à Ouchy, puis à Meggen.

UNE ANCIENNE ENSEIGNE D'AUBERGE A DISPARU

Une enseigne d'auberge, fabriquée en 1671 pour l'hôtel « Zum Loewen », à Escholzmatt, a disparu depuis un certain temps de cet établissement. Il s'agit d'un panneau en bois sculpté, représentant un lion la gueule ouverte, témoignage précieux de l'ancien art paysan. Cette enseigne d'auberge devait être remise à un futur Musée patriotique d'Escholzmatt. Une récompense de 500 francs est offerte pour que soit retrouvé cet intéressant objet.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

EXPOSITION SUISSE DES BEAUX-ARTS 1961

Le 24 juin a eu lieu, au Kunsthaus de Lucerne, le vernissage de l'Exposition suisse des Beaux-Arts 1961, dont l'organisation a été confiée par le Département fédéral de l'Intérieur à la Société suisse des peintres, sculpteurs et architectes, et qui a lieu tous les cinq ans. Le jury, formé par la Société suisse des peintres, sculpteurs et architectes, a choisi 600 œuvres de 184 artistes. Au total, 5.500 œuvres de quelque 800 artistes avaient été présentées. L'exposition a été ouverte par le Conseiller fédéral Tschudi, qui a exprimé l'espoir qu'elle sera un lieu d'échanges spirituels et artistiques. L'encouragement des Beaux-Arts, qui contribue à la renommée de la Suisse autant que son économie, n'est certes pas l'une des moindres tâches de la Confédération, et l'intégration de l'Europe réclamera du peuple suisse de nouveaux efforts culturels. M. Guido Fischer, Président de la Société suisse des peintres, sculpteurs et architectes, a rappelé, dans son allocution, qu'en vertu du règlement, chaque artiste suisse peut présenter des œuvres à cette exposition. Il a cependant souligné la nécessité du principe de la sélection. L'exposition suisse des Beaux-Arts 1961 est ouverte jusqu'au 30 juillet.

CANTON DE NEUCHATEL

LE BILAN DU « CONTROLE F.H. DES MONTRES » APRES UNE ANNEE D'EXISTENCE

Il y a plus d'un an, le « Centre de contrôle F.H. des montres » (C.F.H.M., à Neuchâtel), procédait à ses premières expériences.

Jusqu'à ce jour, un million de montres ont été présentées au contrôle par plus de 300 fabricants, membres de la F.H. 180 fabricants, représentant le 80 % du chiffre d'affaires de la montre-ancre suisse, se sont déjà inscrits au contrôle facultatif, qui, ainsi qu'en a dernièrement décidé l'assemblée des délégués de la F.H., deviendra obligatoire à partir du 1^{er} septembre 1961.

Les expériences faites jusqu'ici mettent en évidence l'importance qu'a prise le service des conseillers techniques que le C.F.H.M. met à la disposition des fabricants qui rencontrent quelques difficultés.

Le pourcentage mensuel des lots refusés, d'ailleurs minime, baisse régulièrement.

Les nouveaux centres de Magliaso (Tessin) et de Porrentruy se sont ouverts dans le courant du mois de mai, et il est question qu'un troisième centre s'ouvre à Liestal.

Les douze centres fonctionnant actuellement sont prêts à envisager un contrôle annuel de 30 millions de montres. Au 1^{er} juin 1961, les mêmes centres ont commencé le contrôle facultatif de la montre Roskoph, selon une norme provisoire, qui, au vu des résultats et des expériences acquis, pourra être modifiée avant la fin de l'année.

CONSEIL SUISSE DES ASSOCIATIONS POUR LA PAIX

Le Bureau du Conseil Suisse des Associations pour la paix s'est réuni à Berne pour s'occuper du problème des objecteurs de conscience. Il relève avec satisfaction l'inquiétude manifestée par les églises et par l'opinion publique dans cette affaire et réclame de nos autorités un statut spécial pour les objecteurs de conscience, comme il en existe déjà dans de nombreux pays. Le conseil rejette cependant la proposition de faire du service civil une condamnation remplaçant l'emprisonnement.

Le Bureau du Conseil a, d'autre part, approuvé la campagne menée par son Président pour assurer le droit d'asile à de jeunes insoumis français menacés d'expulsion.

PARURES ET BIJOUX

Une exposition, qui fait rêver les femmes et laisse les hommes songeurs, a été inaugurée le 17 juin à Neuchâtel au musée d'Ethnographie.

Consacrée aux « Parures et bijoux dans le monde », cette exposition, conçue et réalisée par le professeur Jean Gabus, avec le concours de toute une série de spécialistes, et la collaboration de plusieurs musées, institutions et collectionneurs privés de nombreux pays étrangers, constitue une synthèse hautement réussie des thèmes chers aux femmes depuis environ trente mille ans, c'est-à-dire depuis l'origine de la parure, avec la chevelure de la Vénus de Brasempouy, au bijou moderne dessiné par Picasso, et au vison.

A travers le temps et l'espace, l'exposition « Parures et bijoux dans le monde » nous rappelle l'origine, avec ses matières premières et ses lois spéciales, ses techniques diverses à travers les millénaires, ainsi que ses fonctions sociales dans les civilisations qui se sont succédé depuis la nuit des temps, à nos jours.

La présentation des trésors de cette exposition frappe par son goût exquis et sa simplicité.

A l'inauguration officielle de cette rare manifestation, qui sera ouverte au public jusqu'à la fin de l'année, on notait la présence de nombreux représentants des autorités cantonales et communales de Neuchâtel, ainsi que du corps diplomatique accrédité à Berne, et une foule d'invités de marque.

M. Jean Gabus souligna la valeur et la signification de l'exposition « Parures et bijoux dans le monde », ainsi que le président de la ville de Neuchâtel, M. Fernand Martin, et le directeur du dicastère municipal des musées et bibliothèques, M. Philippe Mayor. La mise au point de cette originale exposition, qui fait honneur à la cité des comtes de Neuchâtel, a demandé plus d'un an de travail.

Pendant toute la durée de l'exposition « Parures et bijoux dans le monde », le travail de recherches, de confrontation et d'études sera poursuivi sans relâche, grâce à une série de conférences : celles-ci auront lieu avec la collaboration des écoles d'arts de La Chaux-de-Fonds, de Genève et de Zurich.

REVUE DE PRESSE... REVUE DE PRESSE...

LE PRIX FRITZ KUNG AU DOCTEUR CLOTTU

La Société d'Histoire et d'Archéologie du Canton de Neuchâtel, réunie le 17 juin à Valangin, a décerné le prix annuel « Fritz-Kung » au docteur Olivier Clottu, de Saint-Blaise, pour son ouvrage sur « L'Héraldique Neuchâteloise ».

LA PUBLICITE MEDICALE DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

Le gouvernement cantonal neuchâtelois vient de prendre un arrêté réglementant de façon très précise la réclame dans les professions médicales.

Cet arrêté stipule que les annonces ou réclames concernant la médecine, l'art dentaire, l'art vétérinaire, les spécialités pharmaceutiques, les appareils médicaux et les articles sanitaires, la chiropratique, les activités médicales auxiliaires et paramédicales, sont interdites.

Seules sont autorisées les annonces concernant le changement de domicile, l'absence et le retour, et l'établissement des médecins, médecins-dentistes et vétérinaires.

SOCIETE NEUCHATELOISE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Une société neuchâteloise pour la protection du patrimoine naturel neuchâtelois a été fondée aux Hauts Geneveys sous la présidence de M. Claude Ducommun. Elle se propose d'assurer, par tous les moyens qu'offrent la Constitution et les lois, la protection de la flore et de la faune neuchâteloises.

PRIX DE L'INSTITUT NEUCHATELOIS

Le prix annuel de l'Institut Neuchâtelois a été décerné au peintre neuchâtelois Pierre-Eugène Bouvier, domicilié à Estavayer-le-Lac.

LE 7^e CENTENAIRE DES FRANCHISES LANDERONNAISES

Il y a sept siècles, le Comte Rodolphe III, de Neuchâtel, octroyait les

franchises aux habitants de Nugerol, bourg fortifié aujourd'hui disparu, et qui s'élevait dans la partie nord de la commune. Ces franchises, qui faisaient des serfs de Nugerol des hommes libres et garantissaient la propriété privée et le droit de succession, furent à l'origine de la bourgeoisie du Landeron. Elles furent confirmées par les Comtes de Neuchâtel en 1350.

Le vieux bourg du Landeron a décidé de célébrer cette date décisive de son histoire par un grand spectacle appelé « Ombres et lumières » dans lequel tout son passé sera évoqué : de l'octroi des franchises aux serfs de Nugerol, à l'avènement de la République en 1848, sans oublier la participation de ses soldats aux guerres de Bourgogne, le « règne » de la Duchesse de Nemours et sa visite à la petite cité et le traité de combourgeoisie avec Soleure.

Ce spectacle, qui a été joué les 10 et 11 juin, est un compromis entre le classique « Son et lumière » et le traditionnel festival historique. Le texte en a été composé par M. André Chardonnens, instituteur, et la musique par M. Fred Reymond, deux citoyens du Landeron. Les interprètes étaient près de 200, parmi lesquels un chœur de soixante-dix personnes et plus de 80 enfants. Les spectateurs, massés devant la grande tour, purent entendre, en outre, les « voix » évoquer l'histoire du bourg : voix de saint Jean, de la petite chapelle des dix mille martyrs et de la tour du château.

Le récitant était M. Paul Pasquier, auteur de la mise en scène, en collaboration avec M. Quellet, du Landeron.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

SOCIETE SUISSE DES AMIS DE LA ROSE

A Schaffhouse et Neuhausen a eu lieu, les 17 et 18 juin, l'assemblée générale annuelle de la Société Suisse des amis de la rose, sous la présidence de M. G. Boesch, château de Heidegg (Lucerne). Depuis 3 ans qu'elle est fondée, cette société compte aujourd'hui 600 membres.

L'assemblée a voué une attention spéciale au périodique « Das Rosenblatt », dont une édition spéciale prévue pour Noël sera consacrée au thème « Rilke et la Rose ».

CANTON DE SCHWYZ

VISITE D'EPOUSES DE DIPLOMATES A EINSIEDELN ET SCHWYZ

Le Canton de Schwyz a reçu la visite, sous la conduite de Mme Max Petitpierre, des dames du Département politique, et notamment des épouses de diplomates à l'étranger se trouvant actuellement à Berne. Le groupe a d'abord consacré sa visite à Einsiedeln, où une réception lui avait été réservée dans un hôtel de la localité. M. Fritz Husi, Conseiller d'Etat, a souhaité la bienvenue aux visiteuses et a rappelé que l'Abbaye a plus d'un millénaire. Après la visite de l'église, du couvent et du trésor, et après avoir entendu un concert d'orgues, les participantes se sont rendues à Schwyz, où elles ont visité les archives de la Confédération. Le retour s'est effectué en longeant le lac des Quatre-Cantons pour arriver à Lucerne. Cette visite a vivement intéressé les dames de la diplomatie qui y ont pris part.

AUX ARCHIVES FEDERALES DE SCHWYZ

Le bâtiment des Archives fédérales à Schwyz a été rouvert à partir du 1^{er} juin. Il était fermé depuis la mi-janvier en raison de travaux d'amélioration dans la salle des fêtes qui abrite des documents précieux, lesquels devaient être protégés contre l'humidité.

VISITE RUSSE AUX ARCHIVES FEDERALES

Il y a quelques jours, les Archives fédérales à Schwyz ont reçu la visite de touristes russes, presque exclusivement des professeurs, désirant étudier l'enseignement et la vie culturelle en Suisse. Ils ont visité de nombreux musées et des archives

REVUE DE PRESSE... REVUE DE PRESSE...

dans tout le pays. Le voyage d'étude des touristes russes a débuté à Genève.

CANTON DE SOLEURE

SOCIETE FEDERALE DE CHANT

Le 4 juin, a eu lieu à Olten, l'Assemblée générale des Délégués de la Société Suisse de chant, avec la participation de 289 représentants de 156 sections et des membres des organes dirigeants de la Société, et sous la présidence de M. Oflugshaupt, de Berne. Une discussion s'est engagée au sujet de la question de la création d'un hymne national officiel. L'assemblée a décidé d'appuyer les efforts du Conseil fédéral dans la recherche d'une solution satisfaisante. Les comptes finaux de la 28^e fête fédérale de chant de Genève, qui se soldent par un excédent actif de 38.300 F, ont été approuvés. Sur proposition du Comité central, ont été proclamés membres d'honneur MM. Etter, ancien Conseiller fédéral, Guinand, Conseiller national, Genève, Schoenberger, Winterthour et Bonzon, Lausanne, tous deux membres démissionnaires du Comité central, et Kung, Olten et Carlo Hemmerling, Cully, de la Commission de musique.

MM. Forrer, Genève, Haenny, Lenzbourg, Mueller et Waelti, Winterthour, ont été élus membres du Comité central. MM. Jenny et Mermoud, Directeurs de musique à Olten et Montreux, ont été appelés à faire partie de la Commission de musique. Le Président central Oflugshaupt a été réélu pour une nouvelle période. L'Assemblée a décidé de poursuivre l'examen de la réorganisation du dimanche fédéral de chant.

CONTRE LE SUFFRAGE FEMININ

A Soleure a été fondée une « Alliance des Soleuroises contre le suffrage féminin ». Ce groupement se donne comme but de lutter contre le suffrage féminin actif, tout en recommandant la collaboration des Soleuroises au sein des commissions et

autorités de surveillance se rapprochant à l'éducation, à l'assistance, aux tutelles, au tribunal pour enfants. Mme Margrit Herzog, de Soleure, a été nommée présidente, et Mme Margrit Wyss, de Zuchwil, caissière.

ASSOCIATION DES MUSICIENS SUISSES

La 62^e fête de l'Association des musiciens suisses a eu lieu les 27 et 28 mai, à Soleure, sous la présidence de M. Paul Muller, de Zurich. L'assemblée a appris avec plaisir que la Confédération allait augmenter sa subvention à l'Association et donner un meilleur appui aux musiciens et compositeurs suisses. C'est avec la même satisfaction qu'on enregistra la constitution d'une fondation, Hermann-Suter, grâce à un legs de 100.000 francs de Mlle Lina Suter, la sœur du compositeur.

L'assemblée s'est aussi occupée de l'exposition nationale de Lausanne 1964, à laquelle elle compte participer.

Après cette partie administrative, il y a eu un concert symphonique et un concert de musique de chambre, avec 14 solistes de renom. On entendit des œuvres de Roger Vuataz, Genève ; Alphonse Roy, Genève ; Jean Perrin, Lausanne-Sion ; Richard Fleury, Soleure ; Walther Geisser, Bâle ; Peter Mieg, Lenzbourg ; Hugo Pfister, Kuesnacht-Zürich ; Will Eisenmann, Lucerne ; Klaus Huber, Lucerne-Bâle ; Ernst Widmer, Bahia (Brésil) et Frik Szekely, un Hongrois qui est citoyen suisse depuis l'an dernier.

La fête des musiciens suisses de 1962 se tiendra à Genève.

L'AIDE SUISSE AU TIBET

L'aide suisse au Tibet, organisation créée en 1960 et qui a recueilli jusqu'à présent des dons se montant à 135.000 F environ, vient d'éditer une brochure intitulée « Les souffrances d'un peuple ». Cette publication richement illustrée retrace les misères d'un peuple depuis l'en-vaissement du Tibet par les Chinois et la destruction d'une culture ancestrale, de même que l'accueil fait aux quelque 60.000 réfugiés tibétains par le monde libre.

EXPOSITION

Une exposition, « Artistes en révolte contre leur époque », s'est ouverte à la nouvelle Bibliothèque centrale de Soleure. On y voit des œuvres de Callot, Daumier, Goya Hogarth, Kaethe Kollwitz, Masreel, etc...

CAOUTCHOUC & BEAUTÉ

60, Faubourg St-Honoré
(en face l'ambassade d'Angleterre)

GAINES

latex
pur

Contre la cellulite

MASQUES

caoutchouc
contre les rides

PRODUITS de BEAUTÉ

haute qualité

R. Bouquet - Geering
Mmes Genetelli

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

CANTON DU TESSIN

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE LOCARNO

Le 14^e Festival international du film de Locarno, qui a lieu cette année du 19 au 30 juillet, comprend une série de manifestations culturelles de grandes valeur. Il y a notamment une rétrospective des œuvres du metteur en scène allemand Fritz Lang et une exposition consacrée à Georges Méliès, à l'occasion du centenaire de la naissance de ce grand cinéaste français, l'une des figures les plus exceptionnelles des débats du cinéma. Ces deux manifestations seront organisées avec le concours de la Cinémathèque française de Paris et de la Cinémathèque suisse de Lausanne.

GROS EFFORT DU TESSIN EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Depuis plusieurs années, et plus spécialement depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, le Canton du Tessin fournit un effort spectaculaire pour moderniser l'enseignement dès les premiers degrés.

Dans le rapport du Département de l'éducation pour 1960, qui vient d'être approuvé par le Grand Conseil, le bilan est indiqué comme suit : 2 millions de francs à l'actif, 15 millions au passif, soit un déficit de 13 millions, qui correspond à la moitié du total des recettes fiscales de l'année. En vingt ans, les dépenses du Canton pour l'instruction publique ont quadruplé.

Le but général de cet effort exceptionnel est de faire bénéficier tous les jeunes d'un même niveau de culture. Accessoirement, on se propose de développer l'école professionnelle, qui doit préparer les jeunes Tessinois aux professions techniques et artistiques sans les obliger à quitter le canton avant l'âge de 20 ans. Le centre d'études de Trevano, qui sera bâti au seuil de Lugano, pourra accueillir 2.000 élèves des deux sexes, avec 150 instituteurs fixes et un apport de spécialistes suisses et étrangers.

Toujours en matière de formation professionnelle, on vient d'annoncer que le Tessin, premier Canton suisse à le faire, va signer avec la Swissair une convention pour la création dans le Canton d'une école de préparation aux professions de l'aviation civile. Cette école, qui aura son siège à Bellinzona, sera ouverte aux jeunes gens et jeunes filles. Elle fonctionnera dès l'automne. Tous ses élèves seront envoyés pendant trois mois en Grande-Bretagne afin d'y apprendre l'anglais.

L'inspecteur cantonal des écoles professionnelles se préoccupe de créer des contacts suivis entre les écoles et les associations patronales pour faciliter le choix des professions, et pour adapter les méthodes de travail scolaire aux méthodes en usage dans l'économie.

Sept journées d'études ont ainsi été organisées avec succès. L'inspecteur cantonal, M. Francesco Bertola, animateur de ce renouveau de l'école professionnelle, attache une grande importance à la formation de la

jeune fille et il a désiré entendre l'opinion des femmes tessinoises. Une journée d'études, convoquée par les autorités, avec la participation des Associations féminines, a abouti aux conclusions suivantes : 1) le Conseil d'Etat est invité à envisager la création d'un cours d'économie ménagère pour toutes les jeunes filles de 18 ans du canton ; 2) il faut introduire dans les programmes des écoles professionnelles un cours préparatoire destiné aux jeunes filles ayant des aptitudes pour les études sociales (il y a pénurie d'assistantes sociales au Tessin).

Les problèmes qui se posent au Tessin pour son programme scolaire sont aggravés par la dispersion des écoliers dans les vallées. Problème matériel et problème moral. On a donc appris avec intérêt que le Canton a autorisé un groupe de religieuses de Locarno à ouvrir une école de préparation commerciale avec internat pour les jeunes filles, entre 14 et 15 ans, qui viennent à Locarno des villages les plus lointains. On vient en outre d'approuver une loi qui prévoit l'ouverture de centres où les jeunes étudiants et apprentis pourront passer leurs heures de loisirs sous surveillance.

PREMIER CENTRE DE BEAUTE A LUGANO

Selon la formule des Beauty Farms américaines, mais à caractère éminemment médical, vient de s'ouvrir à Lugano le premier « Centre de beauté » d'Europe. Installé dans une clinique de cette ville, dans un site merveilleux, cette institution est divisée en trois parties : maison de repos, hôtel, centre cosmétique. Elle comprend, pour les soins médicaux, un médecin interne, deux infirmières et un personnel spécialisé dans la diététique et l'esthétique. On prévoit l'ouverture d'un centre spécialisé dans la chirurgie esthétique. Tous les massages et les soins les plus divers seront ainsi donnés sous le contrôle médical. Ce centre de beauté dispose, en outre, d'une installation de ski nautique, d'un club d'équitation, d'un champ de golf et d'un terrain de tennis dans les jardins de l'hôtel. Il peut actuellement recevoir jusqu'à 60 clients par jour et comporte un personnel d'une cinquantaine de personnes.

La journée d'inauguration a été marquée par une grande réception à laquelle prirent part un grand nombre de personnalités des milieux financiers, du cinéma, du théâtre et de la télévision.

ASSEMBLEE DE LA CHAMBRE DU TRAVAIL. DU TESSIN

L'assemblée générale de la Chambre du travail du Canton du Tessin a eu lieu à Locarno en présence de 20 délégués. L'assemblée a voté trois résolutions concernant le contre-projet du Grand Conseil sur la révision de la loi sur l'assurance-maladie, sur les revendications et les buts du mouvement syndical pour l'activité future, ainsi que sur la protection de la main-d'œuvre étrangère occupée au Tessin. Le Président de la Chambre, M. John Canonica, et le secrétaire, M. Domenico Visani, ayant démissionné, l'assemblée a élu au poste de Président M. Elmo Patocchi et à celui de secrétaire M. Franco Robbiani.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

« LA SCUOLA »

C'est sous la présidence du professeur Manlio Foglia, et en présence d'environ 300 membres, que s'est déroulée le 4 juin, à Ascona, l'assemblée annuelle de la Société des maîtres libéraux tessinois « La Scuola ».

Les problèmes de l'école ont été discutés, ainsi que la formation et l'adaptation des conditions économiques du corps enseignant. Dans cet ordre d'idées, un ordre du jour a été voté, par lequel on demande l'urgente élaboration d'une nouvelle réglementation.

Au cours de l'assemblée, M. Carlo Speziali, Président de la commune de Locarno, a parlé de Rinaldo Simen, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort.

Cette journée était honorée par la présence de M. Plinio Cioccari, Conseiller d'Etat tessinois, et par M. Libero Olgati, Président du Grand Conseil du Canton du Tessin et Conseiller National.

CANTON DE THURGOVIE

CEUX QUI S'EN VONT

On annonce le décès survenu à Berg, dans le canton de Thurgovie, de l'Américano-Suisse Ernest Keller, qui avait été avant la première guerre mondiale en fonctions à la Légation de Suisse à Washington et au Consulat général à New-York, puis avait ouvert, après la guerre, la grande entreprise de voyages « Student Tours », devenant ainsi le promoteur de la classe touriste dans le trafic entre l'Amérique et l'Europe.

REMISE DU PRIX LITTERAIRE DU LAC DE CONSTANCE

M. Alberi Knoepfli, demeurant à Adord, dans le Canton de Thurgovie, Conservateur du Musée des Beaux-Arts de Thurgovie, a reçu, le 11 juin, le prix littéraire du Lac de Constance, offert par la ville d'Ueberlingen, pour l'ensemble de son œuvre sur l'histoire de l'art.

CANTON DU VALAIS

A LA RECHERCHE D'URANIUM EN VALAIS

Les autorités de Naters et les propriétaires fonciers d'une certaine région de la commune se sont réunis à Naters pour s'occuper de la demande du professeur bernois Th. Huegi et d'autres spécialistes, d'entreprendre des recherches en vue d'y découvrir de l'uranium. Il ne s'agit pas du tout d'une affaire commerciale, mais bien d'une opération n'ayant que des buts scientifiques. Après un an de négociations, les recherches pourront désormais débuter.

L'INAUGURATION DU CHATEAU DE STOCKALPER RENOVE

Le 27 mai, a eu lieu à Brigue, au Château de Stockalper, une cérémonie au cours de laquelle l'édifice, dont la rénovation vient d'être terminée, a été remis solennellement à la ville de Brigue par le Conseiller National Hans Mueller, d'Aarberg, Président du Conseil de la Fondation. La cérémonie s'est déroulée en présence de l'ancien Conseiller Fédéral Kobelt, du Président du Conseil d'Etat valaisan, M. Ernst von Rothen, ainsi que des Conseillers d'Etat Gross et Schnyder. M. Kaempfen, Conseiller national de Brigue, s'est vu remettre par le Conseil de Foundation une plaque aux armoiries des Stockalper, qui prendra place au château du même nom, en témoignage de reconnaissance pour les efforts déployés par le Conseiller national Kaempfen en vue de la restauration de la demeure de la famille Stockalper. Le Président de la ville de Brigue remercia au nom de la population de la localité, pour l'aide apportée par la Confédération aux travaux de rénovation. C'est en 1948 que la famille Stockalper céda l'édifice à la ville de Brigue, qui s'engagea à le conserver et à y effectuer les travaux de restauration devenus nécessaires. La cour intérieure du château fut rénovée au cours des années 1956-57. Puis on s'attaqua aux problèmes du financement de la restauration du corps d'habitation. Un arrêté fédéral permit de libérer des subsides fédéraux auxquels vint s'ajouter le produit de la vente de l'Ecu d'or de l'Association suisse pour la protection de la nature et des sites. Les travaux de rénovation sont revenus à près de 1,7 million de francs. En outre, la Fondation suisse Gottfried Keller a fourni les fonds nécessaires pour la restauration de la chapelle. La cérémonie s'est terminée par la bénédiction donnée par le curé Amacker, de la paroisse de Brigue, après quoi le château a été ouvert aux visiteurs. Le soir, une fête populaire s'est déroulée dans la cour du château au cours de laquelle l'ancien Conseiller fédéral Kobelt prit la parole.

UN COLLECTIONNEUR VALAISAN CONDAMNE LES ŒUVRES D'UTAMARO ET HOKUSAI MENACEES DE DESTRUCTION

Sous la présidence de M^e Louis Allet, le Tribunal d'Arrondissement de Sion vient de rendre son jugement dans une affaire d'œuvres d'art japonaises, propriété de M. Léopold Rey, antiquaire à Sion, œuvres tombant, selon les conclusions des juges sédunois, sous le coup du Code pénal de par leur caractère licencieux.

Ces œuvres, soit une vingtaine d'estampes et sept pièces en ivoire, dues au talent des artistes japonais Utamaro et Hokusai, se trouvaient en Valais depuis plusieurs années et avaient été acquises par M. Rey d'une riche collection étrangère. Le tout est estimé à une dizaine de milliers de francs.

Ces œuvres, qui n'avaient jamais été exposées en Suisse, avaient été envoyées l'an passé dans une galerie de Berlin pour une exposition. Lors de leur retour

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

en Suisse, les colis furent ouverts et les œuvres furent séquestrées par la douane suisse. Leur propriétaire, M. Rey, fut déféré devant le Tribunal d'Arrondissement de Sion.

Il était défendu par M^e Henri Dallèves, avocat à Sion. Le Ministère public demanda l'acquittement de l'antiquaire du fait que ce dernier tenait cette collection pour son caractère artistique indéniable. M. Rey fut néanmoins condamné à une amende de 300 francs. Devant se prononcer sur le sort réservé à la collection, les juges sédunois décidèrent, bien qu'il s'agisse d'œuvres originales d'auteurs célèbres, de les faire détruire.

Des personnalités artistiques et même religieuses de Suisse romande ont eu l'occasion, au temps où ces œuvres étaient aux mains de M. Rey, de les examiner, et sont d'avis aujourd'hui qu'il y aurait perte irréparable à détruire cette collection de maître. M^e Henri Dallèves a décidé d'interjeter appel auprès du Tribunal cantonal, qui se prononcera dans quelques mois.

APRES LA DESTRUCTION DES VIGNES

Le Laboratoire cantonal valaisan a communiqué récemment :

Des bruits sans fondement courrent, quant aux effets toxiques des produits qui ont été utilisés pour la destruction de certaines vignes valaisannes, spécialement en ce qui concerne les fraises et les légumes. Le Laboratoire cantonal, après examen des fruits des régions touchées, connaissant, d'autre part, les produits utilisés et leur concentration, affirme que la consommation de ces fruits et légumes ne présente aucun danger. En outre, les fruits et légumes éventuellement tachés par les produits employés seront déclassés, conformément à l'ordonnance fédérale concernant le commerce des denrées alimentaires.

SOCIETE D'HISTOIRE DE L'ART EN SUISSE

La Société d'Histoire de l'Art en Suisse s'est réunie à Brigue du 3 au 5 juin pour y tenir son assemblée générale et pour effectuer diverses excursions à Conches, Sion et Saint-Maurice. A l'occasion de son assemblée générale, tenue au palais de Stockalper, à Brigue, elle a fait montre de ses craintes à l'égard de la destruction de monuments d'art. C'est ainsi que le Palazzo Tribuzzi, à Roveredo, a dû être démolî pour permettre la construction d'une route nationale, bien qu'un léger déplacement du tracé aurait très bien pu être autorisé. Le palais Pollini, au Tessin, de même qu'à Genève la maison Bonnet (1690-1698), et la maison Chapeaurouge (1717), et le château Genthod, datant du XVII^e siècle, sont menacés. La vente d'un terrain situé dans la zone de l'époque romaine d'Avenches est également fort regrettable. Vu que d'autres fouilles étaient envisagées à cet endroit, des bâtiments fort intéressants et rares du XVIII^e siècle ont été démolis à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. En outre, un bâtiment de huit étages porte atteinte à la silhouette du château de Lenzbourg. Déjà, des églises datant des XVII^e et XVIII^e siècles

sont tombées, en Valais, sous la pioche des démolisseurs, notamment à Albinen (1739), Chermignon (XVIII^e siècle), Eison, Saas-Almagell (1692) et Stald Enried (1726).

La Société d'histoire de l'état en Suisse s'est fait mettre au courant par ses experts et ses spécialistes sur tous les cas précités. L'assemblée générale, donnant suite à la proposition de son comité, invite, dans une résolution, les intéressés à poursuivre leurs efforts pour conserver les monuments d'art menacés et les appuiera de la manière la plus active auprès des autorités, de l'opinion publique et de la presse.

M. HENRY VALLOTON FETE SES 70 ANS

M. Henry Valloton, ancien Président du Conseil national, ancien Ministre de Suisse à Rio-de-Janeiro, à Stockholm et à Bruxelles, auteur de plusieurs ouvrages historiques, a fêté récemment, dans sa demeure de Saint-Sulpice (Vaud), ses 70 ans révolus. Il est né à Lausanne le 4 juin 1891.

CANTON DE VAUD

CENTRE INTERNATIONAL DE LA TAPISSERIE ANCIENNE ET MODERNE

Le 2 juin s'est constitué à Lausanne, sous la présidence de M. Jean Lurçat, le grand peintre mural (Paris), le Centre international de la Tapisserie ancienne et moderne, qui groupe des conservateurs de musée et des critiques d'art de France, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Tchécoslovaquie et Suisse.

Le Centre international de la Tapisserie ancienne et moderne constituera un centre de travail et d'information, organisera en 1962 la première biennale de la tapisserie, créera un atelier de tapisserie à l'Ecole cantonale des Beaux-Arts de Lausanne, des cours pour peintres cartonniers, une bibliothèque, un fichier des peintres et des ateliers. Un concours est prévu à l'intention des jeunes. Le siège du Centre se trouve au Palais de « Mon Repos », où une réception a été organisée le 2 juin en présence de conservateurs étrangers, de MM. P. Ogney, Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, G. A. Chevallaz, Syndic de Lausanne, E. Manganel, Conservateur du Musée des Beaux-Arts, à Lausanne. M. Chevallaz a salué ses hôtes. M. J. Lurçat a expliqué le choix de Lausanne, où le Centre trouvera son épanouissement. M. O'Connor, Consul général de France, à Lausanne, a apporté des vœux et des félicitations.

Il se pourrait que le Centre international soit logé dans un bâtiment compris de l'aménagement de la promenade de Montbenon.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

AGOSTINO NIZZOLA †

Dans sa villa de Lugano, où il vivait retiré depuis quelques années, est mort, le 19 juin, l'ingénieur Agostino Nizzola, pionnier de l'industrie électrique en Suisse.

Né à Lugano en 1869, Nizzola avait obtenu le diplôme d'ingénieur-mécanicien à l'E.P.F., à Zurich, en 1890. Il a été durant de longues années Président de l'A.A.R. et Tessin S.A., et de la Motor-Columbus, ainsi que l'un des dirigeants de nombreuses sociétés suisses et étrangères, dont la Société financière italo-suisse de Genève, la Ponza, de Bâle, la Edison, de Milan, et la Société méridionale d'électricité de Naples. Il avait été aussi membre de la Commission fédérale des Eaux et de nombreuses associations techniques, culturelles et philanthropiques. En 1925, l'E.P.F. de Zurich lui avait décerné le titre de docteur « honoris causa » en sciences techniques.

Innombrables sont les centrales hydro-électriques de notre pays, dont il fut le promoteur et l'artisan.

Il y a une année, il avait créé, avec un capital de un million de francs, la Fondation en faveur du Centre de formation professionnelle de Trevano, à Lugano. Il était bourgeois d'honneur de Baden.

CENTRE TESSINOIS POUR LES ARTS INDUSTRIELS

M. Plonio Cioccari, chef du Département de l'Instruction publique du Tessin, a inauguré le 27 mai, à Lugano, une exposition de l'Ecole cantonale de peintre reflétant le travail accompli au cours des trois dernières années.

Cette exposition constitue aussi en quelque sorte le lancement du Centre tessinois des Arts industriels, qui s'ouvrira au mois de septembre prochain, et qui revêt une importance toute particulière pour la formation professionnelle des jeunes Tessinois. Il sied de relever deux innovations : d'une part, les femmes seront admises dans les sections de l'Ecole des Arts et Métiers qui étaient réservées, jusqu'ici, uniquement aux garçons. D'autre part, l'école sera complétée par une « Scuola d'Arte », sorte de lycée artistique et culturel.

REOUVERTURE DU MUSÉE VINCENZO VELA

Le Musée Vincenzo Vela, à Ligornetto, propriété de la Confédération, a été rouvert le 10 juin au public. Il le fut après de longs mois de fermeture due à d'importants travaux de rénovation.

Le Conseiller fédéral Tschudi, l'ancien Conseiller fédéral Lepori, le Conseil d'Etat tessinois *in corpore*, plusieurs députés aux Chambres fédérales, les délégués des autorités religieuses et une grande foule s'étaient donné rendez-vous dans ce riant village du Mendrisiotto, qui avait sorti tous ses drapeaux pour cette occasion.

M. Tschudi a expliqué que la rénovation du musée

avait été décidée pour mettre en relief, comme le veulent les exigences modernes, les plus belles œuvres du grand sculpteur Vincenzo Vela.

Le Conseiller d'Etat Cioccari prit ensuite la parole pour souligner l'activité politique déployée au cours de sa vie par le grand patriote que fut Vela. Puis, M. Wduni, Syndic de Ligornetto, exprima la satisfaction des autorités tessinoises et de la population locale pour l'œuvre accomplie en faveur du musée, qui est la gloire du village. La cérémonie a été suivie d'une visite du musée et de son magnifique parc par les autorités et les invités.

PROBLÈMES ACTUELS DE L'AGRICULTURE TESSINOISE

Le subside de 25.000 francs, voté le 29 mai par le Grand Conseil, est destiné à la lutte contre le mildiou du tabac, nouveau danger pour l'agriculture tessinoise. Après le cancer du châtaignier, qui a détruit la plus grande partie des arbres du Canton, voilà cette nouvelle maladie contre laquelle la Confédération a décrété la lutte obligatoire en novembre dernier. L'an dernier, toutes les cultures de tabac du Tessin en étaient frappées. Cela représente une perte considérable pour l'économie du Canton, dont cette culture constitue un revenu important. Le Département de l'Agriculture est en train d'étudier avec les spécialistes les moyens les meilleurs pour vaincre ce nouveau fléau.

Il est intéressant, à propos de l'évolution de l'agriculture tessinoise, d'en étudier quelques aspects en se basant sur le rapport de la Commission de gestion à propos de 1960. On y constate que le nombre des agriculteurs tessinois diminue constamment, mais que l'on ne saurait toutefois parler de crise, vu que le nombre des exploitations de grande envergure augmente considérablement.

En revanche, toutes les tentatives faites pour donner plus d'importance à la culture des fruits n'ont pas eu de succès. La cause de cet échec est due à l'absence de protection douanière, ce qui provoque une différence trop prononcée entre les fruits importés d'Italie et ceux du Tessin. Un autre problème de première importance est la viticulture. On ne produit pas assez de raisin au Tessin pour pouvoir satisfaire les demandes de vins typiquement tessinois, actuellement fort recherchés. On manque de main-d'œuvre et l'on envisage d'autoriser les « cantine sociali » à cultiver la vigne. La « cantina sociale » de Giubiasco a d'autre part annoncé qu'elle allait constituer une « réserve de Merlot », afin de disposer d'un vin vieux de trois ou quatre ans, car actuellement le vin se vend trop jeune. La même « cantina sociale » vient d'instituer un service gratuit de consultations et de renseignements pour tous les problèmes concernant la viticulture et cela dans le but d'améliorer et d'augmenter la production. Il suffira, pour souligner l'importance de ce problème économique, d'indiquer que la production de cette « cantina » est passée de 30 quintaux en 1929 à 8.600 en 1959.

REVUE DE PRESSE...

CANTON DE VAUD

M. F. W. HUBER-RENFER †

M. Fritz W. Huber-Renfer, Docteur ès-Lettres, vient de mourir dans une clinique de Lausanne, après de cruelles souffrances, à l'âge de 60 ans. Il enseigna les langues modernes à Berthoud et à Berne, enfin dans les classes supérieures du Gymnase de Neuchâtel. Il consacrait ses loisirs à encourager la littérature, la recherche historique et le culte des traditions du Canton de Berne. Il édita avec le plus grand soin, dans les œuvres complètes de Jérémias Gotthelf, un tome d'articles politiques du pasteur de Luetzeflueh, et un second tome était en préparation. Avec son épouse, il collectionna un nombre important de vieilles céramiques suisses, collection actuellement déposée au musée de Wiedlisbach.

LA RESERVE DE LA PIERREUSE

En 1949, M. Gabriel Morier-Genoud, alors Syndic et Député de Château-d'Oex, prit l'initiative de créer la zone de non-bâtir qui couvre tout le territoire actuel de la réserve de La Pierreuse, près de Château-d'Oex. M. Morier-Genoud montrait l'exemple en assujettissant à cette servitude son alpage des Leyssalets. Ainsi la beauté de ce val et des crêtes qui l'encerclent devait subsister. Cette réalisation ouvrait la voie à celles qui ont suivi, sur l'impulsion de M. Edouard-Marcel Sandoz, sculpteur à Lausanne, bourgeois de Château-d'Oex.

M. G. Morier-Genoud vient de faire un nouveau geste en intégrant complètement son alpage de Leyssalets à la réserve, au moyen d'un contrat de servitudes passé gracieusement avec la Ligue vaudoise pour la Protection de la nature et valable jusqu'à l'an 2007. Toute entreprise contraire à la destination du parc vaudois sera exclue de cette splendide région.

DECES DE M. EMILE BUJARD

Le notaire Emile Bujard est décédé subitement le 8 juin à l'âge de 63 ans, à Aubonne. Le défunt fut Conseiller municipal d'Aubonne de 1933 à 1941. Il siégeait sur les bancs de la députation libérale au Grand Conseil Vaudois, depuis avril 1946. En 1949, il fut élu membre de la Commission des Finances du Grand Conseil, qu'il présida de 1956 à avril 1959.

M^e Emile Bujard a constamment lutté contre l'endettement progressif du Canton, si bien au sein du Grand Conseil, que de la Commission des Finances. Il avait été appelé à présider, dès novembre 1958, le Comité d'Etudes et d'Action pour des finances saines.

M^e Emile Bujard, qui était membre de la Chambre des Notaires, présidait depuis neuf ans le Conseil d'Administration de la Caisse des Pensions de l'Etat de Vaud. Il était membre du Conseil général de la Banque Cantonale Vaudoise et présidait le Conseil d'Administration des for-

REVUE DE PRESSE...

ces motrices de l'Aubonne. Enfin, il présidait depuis de longues années le Conseil d'Administration de l'hebdomadaire illustré « Radio-T.V., je vois tout ».

LE CHŒUR DE RADIO-LAUSANNE A BRUXELLES ET HAMBOURG

Invité par la Radiodiffusion-Télévision belge et le « Norddeutsche Rundfunk » à faire des enregistrements d'œuvres de compositeurs suisses et contemporains, le chœur de Radio-Lausanne, vingt chanteurs dirigés par M. André Charlet, se sont rendus à Bruxelles et Hambourg. A Bruxelles, il a exécuté des œuvres de Jean Apotheloz, Jean Binet, Gustave Doret, Emile Jacques-Dalcroze, et remporté un très grand succès.

A Hambourg, l'enregistrement dura quatre heures et fut consacré à des œuvres de Strawinsky, Kodaly, Poulenç, d'Alessandro et à quelques pièces populaires romandes.

A Bruxelles comme à Hambourg, les chanteurs vaudois ont été accueillis par les représentants diplomatiques de la Suisse, à Bruxelles, par M. Robert Maurice, Ambassadeur de Suisse à Hambourg, par M. Frei, Consul Général, et de nombreux compatriotes. La presse a salué en termes élogieux les concerts donnés par le chœur de Radio-Lausanne.

DEUXIEME FETE DES PATOIS ROMANDS

Plusieurs milliers de personnes ont participé à Vevey à la 2^e fête des patois romands, organisée en collaboration avec l'Association du Costume Vaudois.

Le matin, en présence des délégués des autorités cantonales et communales, une séance académique, présidée par M. Joseph Gaspoz, de Sion, fut consacrée à la proclamation des lauréats du concours littéraire des patois romands. Les premiers prix ont été attribués comme suit :

Patois valaisan : Tharsice Crettol, Emile Dayer.

Patois fribourgeois : Francis Brodard, Hélène Brodard, Louis Ruffieux, Joseph Verly, Denis Fragnière.

Patois vaudois : René Badoux, Henri Turel, Ulysse Bolomey.

Patois jurassien : Marie Jecker.

Patois valdotain : René Willien.

Philologie : Eugène Wible.

Puis furent décernées les « Bal'etaile » d'or, donnant droit au titre de « mainteneur » patoisant. Les nouveaux « mainteneurs » sont les suivants : Adolphe Decollogny, Maurice Chappuis, Albert Chesseix, Adrien Martin, Roger Molles (Vaud), Alvin Gindrat, Alvin Montavon (Jura bernois), Hélène Brodard, Joseph Brodard, Ernest Deilllon, Edouard Helfer, Louis Ruffieux (Fribourg), Zacharie Balet, Tharsice Crettol, Théodule Coppex, Lucien Fardel,

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

Denis Favre, Marcel Michelet (Valais), Eugène Wible (Genève).

Après un cortège dans les rues de la cité, une grande manifestation populaire se déroula, l'après-midi, devant une salle comble de deux mille spectateurs, avec des saynètes, déclamations en patois, chants et danses présentés par des patoisants et des groupes costumés venus des cantons de Vaud, Valais, Fribourg, et du Jura bernois.

UN DON DE Mme GUISAN

Mme Henri Guisan a fait don d'un des uniformes du général au musée militaire vaudois qui se trouve à l'Arseman de Morges. L'uniforme a été déposé dans la salle où se trouve déjà un buste en bronze du Général.

UN PRIX POUR LES JEUNES GRAPHISTES

M. Albert Klausfelder, de Vevey, a fondé un prix destiné à encourager les jeunes graphistes du pays : ce prix sera attribué, en principe chaque année, à des graphistes âgés de moins de 35 ans, de nationalité suisse ou travaillant en Suisse depuis cinq ans. Son montant sera de 5.000 francs. Au cas où un partage serait nécessaire, le premier prix ne sera pas inférieur à 3.000 francs. Un jury de sept membres a été constitué, comprenant trois graphistes, trois conseillers en publicité et un conseiller d'entreprise.

Le thème sera toujours d'utilité publique. Pour la première attribution du prix, le jury a choisi le thème de l'abstentionnisme civique.

Les concurrents doivent s'inscrire auprès du secrétaire du prix, M. Albert Lorenzetti, avenue de Corsier, à Vevey. Le dépôt des travaux doit être fait le 15 janvier.

UN PROFESSEUR VAUDOIS A L'HONNEUR

Au cours d'une réception intime à laquelle ont assisté MM. P. Oguey, Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, Gilbert Guisan, Recteur de l'Université, MM. J. Golay, F. Oulès, H. Rieben, professeurs, une délégation d'étudiants luxembourgeois en Suisse, le Consul général du Grand-Duché de Luxembourg à Lausanne, M. P.-J. Elter, a remis à M. Jules Chuard, professeur, directeur de l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, les insignes d'Officier de l'Ordre Grand-Ducal de la Couronne de Chêne, qui viennent de lui être conférés, à l'occasion de son 70^e anniversaire, par la Grande-Duchesse du Luxembourg.

MORT D'UN ARTISTE LAUSANNOIS

A Lausanne est décédé, à l'âge de 65 ans, M. Edouard Pettinérolle, peintre et mosaïste. Il était originaire de

Peuchapatte (Jura) et avait fait toute sa carrière à Lausanne comme peintre et surtout comme mosaïste. Il a décoré de deux mosaïques, « Le courrier, Le sablier », le grand hall de l'Hôtel des postes à Lausanne en 1938, décoré en 1939 le Collège de St-Sulpice, fait don d'une mosaïque, « La communion », à Cret Bérard en 1955 ; il avait décoré, en 1956, le couloir de l'école enfantine du Collège du Belvédère, à Lausanne, reproduisant une composition peinte par les enfants, « La course scolaire ». On lui doit aussi des tableaux de chevalet, paysages et compositions religieuses, exposés à plusieurs reprises.

AU SERVICE DE L'ENFANCE MISERABLE

Organisé par « Terre des hommes », un troisième convoi d'enfants misérables venant des Centres de regroupement d'Algérie est arrivé à Genève le 30 mai. Direction : deux sanatoriums. Seul, sans autre subvention que le cœur public lorsqu'il s'ouvre, ce mouvement (sans soucis politiques ou confessionnels comme sans frais administratifs, sauf timbres et papier) vous rappelle de toute urgence ces neuf petites filles adorables et ce pauvre petit garçon sans sourire qui viennent de passer la frontière de la faim et de la tuberculose. Il faut des milliers et des milliers de francs.

« Terre des hommes », case postale Lausanne 5, C.C.P. II-115-04.

LE FESTIVAL DE TELEVISION DE MONTREUX REMISE DES PRIX

Le Festival de Télévision de Montreux s'est terminé par la projection de trois bandes hors-compétition, produites par Berlin-Ouest, la Thaïlande et la R.A.U. Ce fut ensuite la remise des prix, cérémonie présidée par l'auteur-acteur Noël Coward, qui remit la « Rose d'or » au Directeur du Service des Variétés de la B.B.C., M. Eric Maschwitz, ainsi que l'auteur et réalisateur de l'œuvre couronnée : « The black and white minstrel show », M. George Inns.

La « Rose d'argent » a été remise à un des réalisateurs de « Giardino d'Inverno » (Italie), tandis que la « Rose de bronze » était décernée au Directeur des programmes de la Télévision tchécoslovaque, M. Walter Feldstein.

Le film ayant remporté le premier prix fut encore projeté en fin de soirée pour les invités.

De nombreuses sociétés de T.V. s'étant intéressées aux œuvres ayant pris part au concours, la Société Suisse de Radio et de Télévision a accepté d'organiser les échanges. Elle le fait avec plaisir, le but du Festival de Montreux étant précisément de favoriser la circulation des programmes sur le plan international.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

La manifestation de Montreux, qui vient de prendre fin, était le plus important Festival de Télévision qui ait jamais eu lieu. Tout le monde a félicité les organisateurs qui ont fait un travail parfait. Les P.T.T. suisses et le personnel de la T.V. genevoise ont aussi fourni un gros effort.

Il est acquis que le Festival se renouvellera l'an prochain, avec plus d'ampleur.

CANTON DE ZURICH

GENEROSITE

En 1960, la ville de Zurich a reçu des dons et legs pour un montant total de 108.806 francs. Le legs le plus important a été celui de Mme Sophie Strauss-Stehlin, de 62.991 francs, destiné aux œuvres en faveur de la jeunesse. D'autres dons ont été faits en faveur de l'orphelinat, de l'asile des bourgeois, de la fondation du cirque Knie. Une bonne âme a fait don de 5.210 francs pour la nourriture des pigeons.

RESULTAT D'UN CONCOURS POUR ARCHITECTES

L'Opéra de Zurich (Stadttheater) va être rasé et reconstruit. A cet effet, le Conseil municipal avait organisé, il y a plus d'une année, un concours ouvert à tous les architectes suisses. Huit projets ont obtenu des prix. Les auteurs des cinq premiers sont invités à élaborer un projet plus détaillé. Il s'agit de MM. W. Dunkel, Padruett, Roland Rohn, du bureau Schwarz, et Gutmann, tous à Zurich, et Heinrich Graf à St-Gall.

95 projets avaient été déposés.

LE PROFESSEUR JUNG

Le professeur C.-G. Jung, qui vient de décéder, était âgé de 86 ans.

Né le 26 juillet 1875, à Kesswil (Thurgovie), il était le fils d'un pasteur protestant. Il fit ses premières études à Bâle, puis suivit les cours de médecine des Facultés de Bâle, Zurich, Paris et Londres. De 1905 à 1909, il fut assistant, puis médecin-chef de la Clinique psychiatrique de l'Université de Zurich, que dirigeait le Professeur Bleuler, un des premiers disciples de Freud.

Jung publia ses premiers ouvrages en 1906. Spécialiste de la psychothérapie, il enseigna la psychologie et la philosophie à l'Université de Zurich, puis à l'E.P.F., puis à l'Université de Bâle.

Jung a rencontré Freud en 1907, mais rompit avec lui en 1912, sa conception de l'« inconscient collectif » et sa théorie des archétypes différant des vues de Freud.

Il a publié un grand nombre d'ouvrages, dans lesquels il examine sous cet aspect diverses manifestations de la mythologie, de la magie, etc. Une partie de ces ouvrages a été traduite en français.

LES OBSEQUES DE C. G. JUNG

Les obsèques du célèbre psychiatre suisse Carl Gustav Jung, décédé début juin à l'âge de 86 ans à son domicile de Kuesnacht, au bord du lac de Zurich, se sont déroulées en l'église protestante de cette localité. Après l'allocution funèbre du pasteur Werner Meyer, le professeur Hans Schaer, un des fondateurs de l'Institut Jung, a rendu hommage au disparu. Jung, a-t-il déclaré, ne fut pas seulement un penseur, il a voulu aider l'humanité. Il savait parler aux humbles comme aux plus savants. S'il a pu parfois choquer les esprits peu enclins à le suivre, c'est qu'il est toujours resté fidèle à lui-même. Il avait foi en l'homme.

Le professeur Boehler prit la parole au nom de l'Ecole polytechnique fédérale, tandis que le professeur Uhsadel, de Tubingue, s'exprimait au nom de la communauté allemande des « médecins de l'âme ».

On notait dans l'assistance des représentants de sociétés de psychologie d'Angleterre, de France, des Etats-Unis et d'Allemagne, des professeurs de l'E.P.F. et de l'Université de Zurich, et des délégués des autorités cantonales et municipales.

GROSSE COMMANDE POUR L'INDUSTRIE SUISSE

L'emportant sur une très forte concurrence américaine, l'entreprise Sulzer à Winterthour a obtenu de la Banque mondiale la commande de deux moteurs Diésel à douze cylindres de 5.420 CV et 257 tours/minute destinés à une usine électrique en construction à Costa-Rica.

EXPOSITION DE LIVRES SUISSES AU JAPON

Une exposition de livres suisses a été présentée ces dernières semaines à Tokyo, Osaka et Kyoto. Elle constitue la plus importante manifestation culturelle organisée par notre pays jusqu'à présent en terre nippone. Cette exposition, mise sur pied par la Société suisse de Libraires et Editeurs, et par la fondation « Pro Helvetia », avec la collaboration de l'Ambassade suisse à Tokyo et de Swissair, présente, en plus de nombreux livres, un aperçu, par l'image et le texte, sur notre pays. On peut aussi y admirer les travaux de nos photographes les plus connus et de nombreuses affiches suisses.

Cette exposition a rencontré la faveur du public japonais.

Notons qu'à Tokyo l'exposition a été inaugurée en présence de M. Jean de Rham, Ambassadeur de Suisse au Japon, du rédacteur en chef d'un grand journal de Tokyo, l'« Asahi Shimbun », et par le Président du Groupe des Editeurs suisses, M. Martin Huerlimann.

NECROLOGIE

M. Arnold Muggli est décédé à Maennedorf à l'âge de 56 ans. Le défunt avait créé avec son frère un important

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

commerce de machines à écrire. Pendant la dernière guerre mondiale, M. Wahlen fit appel à ses services à l'Office de l'Alimentation, où il se dévoua sans compter. Puis, après la guerre, M. Muggli travailla à diverses expertises pour le compte de la Confédération. Il prépara avec M. Landis un plan pour le ravitaillement du pays en cas de guerre future. Enfin, il fut appelé comme conseiller par plusieurs grandes entreprises du pays. L'Université de Zurich l'avait fait docteur honoris causa.

AU ZOO DE ZURICH

Après que la femelle-chimpanzé, Mary, eut mis bas le 5 mars 1961 au jardin zoologique de Zurich, un rejeton, la femelle-chimpanzé Lulu, a donné le jour, le 30 mai, à un rejeton-femelle. Les deux « mères » sont de vieilles amies qui ont déjà eu des petits en 1955 presque ensemble. Le jardin zoologique compte maintenant dix chimpanzés. Le pavillon aux singes du zoo zuricois abrite en outre deux ourangs-outans et huit gibbons.

DEUX GRANDES RAISONS SOCIALES SUISSES ONT DECIDE DE S'ASSOCIER

Le Conseil d'Administration de la S.A. Sulzer Frères, à Winterthour, et de la fabrique suisse de locomotives et de machines, à Winterthour également, dont les programmes de fabrication, fortement orientés vers l'exportation, en partie se recouvrent et en partie se complètent, ont décidé de recommander à leurs assemblées générales respectives une collaboration plus étroite des deux entreprises, tant du point de vue technique que commercial.

Après examen approfondi de la valeur relative des titres de l'une et l'autre entreprise, il a semblé aux Conseils d'Administration des deux sociétés que l'équité était de proposer l'échange de 15 actions à 100 francs (valeur nominale) de la Société de construction de locomotives et de machines, contre une action à 1.000 francs (valeur nominale) de la Société anonyme Sulzer Frères. Les deux Conseils d'Administration ont convoqué, le 5 juillet, les assemblées extraordinaires de leurs actionnaires, qui ont eu à se prononcer sur la collaboration étroite des deux sociétés et à prendre les décisions qui en découlent.

POUR LA RESTAURATION DU SAELISCHLOESSLI AU-DESSUS D'OLTEN (SOLEURE)

Le Conseil de bourgeoisie de la ville d'Olten soumet à l'assemblée communale une demande de crédit de 450.000 francs pour la restauration du « Saelischloessli » qui surplombe la ville et qui est un but de promenade de nombreux touristes.

ALBRECHT DURER AU MUSEE DES BEAUX-ARTS A ZURICH

Le Musée des Beaux-Arts de Zurich vient d'ouvrir la seconde exposition par laquelle il participe aux semaines de juin de cette année, consacrées à la culture allemande. Cette exposition comprend des œuvres graphiques d'Albrecht Dürer, qui proviennent d'une collection privée ancienne. Il s'agit de la collection du Landammann glaronais Dietrich Schindler (1795-1882), fixé depuis 1842 à Zurich, qui donne une image artistiquement complète de l'œuvre d'Albrecht Dürer, tant de ses gravures sur bois que sur cuivre. On peut donc admirer tous les quinze bois de l'Apocalypse, les douze bois de la Grande Passion, les vingt bois de la vie de la Vierge Marie et 37 images d'une Petite Passion gravée sur bois, ainsi que 16 images d'une Passion gravée sur cuivre. Parmi les gravures sur cuivre, on remarque « Le grand bonheur », « Adam et Ève », et la célèbre gravure « Le Chevalier, la Mort et le Diable », « Mélancolie », etc..., puis, les portraits d'Albert de Brandebourg, de l'Électeur Frédéric le Sage, de Pirckheimer et d'Erasme de Rotterdam, ainsi que de nombreux autres chefs-d'œuvre.

ASSOCIATION SUISSE POUR LE BIEN PUBLIC

700 employés de l'Association suisse pour le Bien public se sont réunis le 28 mai à Zurich sous la présidence de Mme Anne-Marie Luchsinger. Ils ont rendu hommage à la mémoire de leur défunt Président, l'ancien Conseiller d'Etat Briner. Le nouveau Président est M. Karl Streit. Des exposés ont été présentés par le professeur Hediger et don Vincenzo Kreienbuehl. Enfin, les collaborateurs de l'Association ayant entre cinq et trente ans d'activité, et travaillant sous la conduite de la directrice, Anne-Marie Luchsinger, ont reçu des diplômes. L'Association, qui se consacre à l'entraide familiale, occupe des employés de dix pays.

CONSEILS POUR EVITER L'INFARCTUS DU MYOCARDE

Les maladies des organes de la circulation sont devenues les causes de décès les plus fréquents dans de nombreux pays civilisés. Dans l'ensemble de la Suisse, le nombre des cas de décès de cette espèce a atteint sur 100.000 habitants, 9.465 en 1921 et 21.702 en 1958. Dans la seule ville de Zurich, les cas de décès dus aux troubles de la circulation a passé des années 1916-1920 à 1958 de 215 à 407. A Zurich, il meurt presque deux fois plus de personnes à la suite de telles maladies qu'à la suite du cancer, vingt fois plus qu'à la suite de maladies des voies respiratoires et 40 fois plus que par la tuberculose.

Ces faits ont incité la société suisse de médecine préventive à organiser une conférence de presse sur les possibilités de prévention de l'infarctus du myocarde. Elle était présidée par le professeur E. Grandjean, docteur en

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messager Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : NF 10
IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 97.509. — Dépôt légal : 3-1961 - N° 74 75/1961

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adresssez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, Paris, 7^e

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

médecine, président de la société en question. Trois exposés ont été donnés par le professeur Karvonen, docteur en médecine à Helsinki, par le professeur R. Hegglin, docteur en médecine à Zurich, et par le professeur H. Aebi, docteur en médecine à Berne.

Les trois orateurs se bornèrent à exposer les rapports entre l'activité physique et l'infarctus du myocarde, entre la fumée et l'infarctus du myocarde et enfin entre l'alimentation et l'infarctus du myocarde.

L'orateur finlandais a fait état notamment du chiffre relativement élevé des maladies coronaires et des infarctus du myocarde dans son pays, cet état de choses a conduit à des enquêtes systématiques. Elles ont établi, a déclaré le professeur Karvonen, qu'une activité physique intense offre une certaine protection contre l'apparition de la sclérose coronaire et par conséquent contre l'infarctus du myocarde. Les résultats des enquêtes, faites en Finlande, ont été confirmés par des recherches faites dans les autres pays. Le docteur Hegglin, directeur de la polyclinique de médecine de l'hôpital cantonal de Zurich, a publié en 1955 déjà une statistique, d'après laquelle, sur 149 personnes au-dessous de 50 ans souffrant de maladies des vaisseaux du cœur, les 6,7 pour cent seulement étaient non-fumeurs. D'après ses calculs, le risque de sclérose coronaire serait 12,4 fois plus grand pour les grands fumeurs que pour les non-fumeurs. Des enquêtes faites par des savants américains et anglais ont confirmé les calculs du professeur zuricois.

Le docteur Aebi, directeur de l'Institut médico-chimique à Berne, a analysé ensuite les résultats statistiques d'enquêtes et d'expériences alimentaires sur les hommes et les animaux. Bien que beaucoup de résultats soient encore contradictoires et doivent faire l'objet d'éclaircissements, l'artérosclérose ne doit pas être attribuée que sur un seul, mais sur plusieurs facteurs connexes, c'est-à-dire sur des facteurs internes, comme l'hérédité, la constitution, le fonctionnement du corps thyroïde, et sur des facteurs externes tels que l'activité physique, la fumée, le rythme fébrile de la vie et la suralimentation. Les personnes ayant une activité physique réduite devraient mieux adapter l'ensemble de leur approvisionnement en calories aux besoins réels. Une grande importance doit être attribuée par exemple à la qualité de la graisse. Il faut aussi donner la préférence aux légumes et aux fruits, au lait, au pain noir et au foie.

LA CONVENTION NUMERO 100

L'alliance des sociétés féminines suisses, la fédération suisse des femmes protestantes, la ligue suisse des femmes catholiques et la société d'utilité publique des femmes suisses, prennent acte avec intérêt de la décision de la conférence de conciliation de proposer aux chambres la ratification de la convention internationale numéro 100 sur l'égalité de salaire, à travail égal, pour hommes et femmes. Elles espèrent vivement que le Conseil National et le Conseil des Etats vont enfin approuver cette convention, qui n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 1964.

LA SITUATION DE L'OUVRIER SUISSE

Au cours d'une conférence, donnée jeudi à Zurich, le conseiller national Ernst Wueethrich, président de la F.O.M.H., s'est attaché à définir la situation de l'ouvrier suisse. Soulignant les transformations qu'apporte l'automatisation, il a insisté sur l'importance de la formation professionnelle. Loin de dégrader l'ouvrier qualifié, l'automatisation l'oblige à perfectionner son savoir. Le nombre des ouvriers sans qualification va diminuer, car il leur sera plus facile de s'initier à une spécialité.

Parallèlement à cette évolution, sur le plan professionnel, se dessine une évolution sociale, l'ouvrier ayant une responsabilité toujours accrue dans l'économie. L'écart entre les couches sociales se comble. Il s'ensuit que les Syndicats, qui jadis se préoccupaient presque uniquement de problèmes matériels, se tournent vers des préoccupations générales. Les menaces des pays voisins pendant la guerre ont rapproché patrons et travailleurs. Ils savent maintenant qu'ils ont des tâches à remplir en commun, notamment pour défendre la position de la Suisse sur le marché mondial. Cette coopération se traduit aussi par le nombre toujours plus grand de contrats de travail.

MOTELS

Voici les motels dont peuvent disposer les automobilistes lors de leurs circuits en Suisse :

Motel de la Buna : Mies, à 10 km. de Genève.

Motel Faulensee : route Thoune-Spiez-Interlaken, à 10 km. d'Interlaken.

Motel Grandes-Rives : Préverenges-Lausanne-Lac.

Motel Hirschen : Einingen, route Thoune-Spiez.

Motel Interlaken : route Interlaken-Lucerne, à 1 km. d'Interlaken.

Motel Krone : Muri, à 3 km. de Berne, sur la route Berne-Thoune.

Motel Lido, au Lac : Maroggia-Melano, à 10 km. de Lugano.

Motel Losone : Losone, route Locarno-Ascona.

Motel Münsingen : Münsingen, route Berne-Thoune.

Motel La Neuveville : La Neuveville, lac de Bienna.

Motel des Pierrettes : Saint-Sulpice/Lausanne.

Motel Ponte-Tresa : Ponte-Tresa, route Lugano-Varèse.

Motel Sihlbrugg : Sihlbrugg, à 20 km. de Zurich, sur la route Zurich-Zoug.

Motel Bellavista : Vira-Magadino, sur le lac Majeur.

Motel Mon Moulin : Charrat, à 5 km. de Martigny.

Motel Kreuz : Sachseln, 27 km. de Lucerne, sur la route de Brunig.

Motel Schloss Ragaz : Bad Ragaz.

Motel Vezia : Vezia, à 3 km. au nord de Lugano.